

L'**ACTION** *nationale*

L'Action Nationale :
L'Etat du Québec

Adrien Thério :
Souvenons-nous de Jules Fournier

Robert-Lionel Séguin :
L'habitant

Richard Arès, s.j. :
Où en sommes-nous ? (IV)

Peut-on détacher la Chine de la Russie ?

par Gérard Filion

LE MOIS:

M. Abbott se confesse

A l'écoute du monde

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur: **André LAURENDEAU** ●

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont: MM. Anatole Vanier, président; François-Albert Angers, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R.P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, René Chaloult, André Laurendeau, Gérard Filion, L.-Athanase Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau.

Administration :

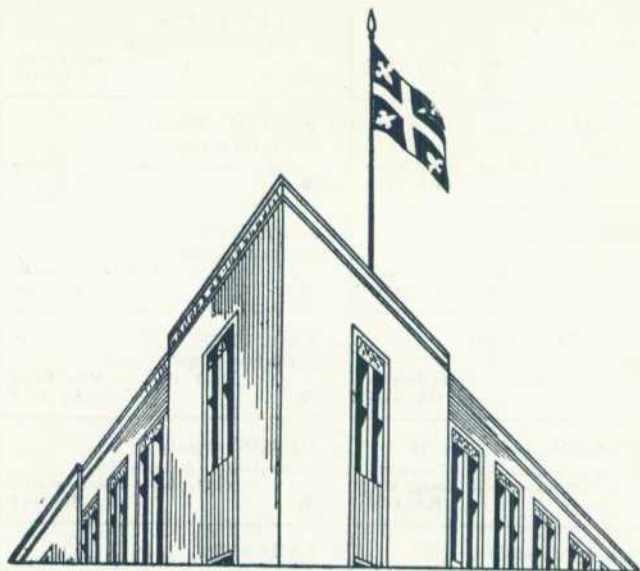
986, est, rue RACHEL, MONTREAL
CHerrier 5253

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

DUPUIS



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉ

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe
 AVOCAT
 ● 152 est, Notre-Dame
 HA 5877

CHAUSSÉ, Fernand
 AVOCAT
 ● 152 est, Notre-Dame
 MA 1922

DENIS, Arcadius
 AVOCAT
 ● 86, rue Wellington Nord
 Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

DORAIS, Jean-Louis
 AVOCAT
 ● 57 ouest, rue St-Jacques
 HA 1336

THERRIEN, F.-E., avocat
 Ch. 812, Edifice des Tramways,
 159 ouest, rue Craig, Mtl.
 ● HA 3797

VANIER, Anatole
 AVOCAT
 ● 57 ouest, St-Jacques
 HA 2841

FRÉCHETTE, L.-A.
 NOTAIRE
 ● 159 ouest, Craig
 LA 9607

ROBILLARD, Michel
 NOTAIRE
 ● 934, Ste-Catherine est
 LA 3138

POULIN, Albert
 ARCHITECTE
 ● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
 TEL. : 2-4620

ALBERT ROUSSEAU Ltée
 Charbon - Huiles
 ● 10720, Millen
 DU 4146

LAVIGNE, C.-E.
 Courtier d'assurances
 ● 3750, rue Lacombe
 AT 6433

PAQUIN, Philias
 PHARMACIEN
 ● Angle Boul. Rosemont et Chabot
 CR 2358

SARRAZIN, Arthur
 PHARMACIEN
 ● Sarrzin-Choquette,
 Montréal

PAQUETTE, P.-E.
 FERRONNERIE
 ● 1115 est, rue Mont-Royal
 GI 3337

CARON, Marcel
 Assurances générales
 ● 5117, Boul. Rosemont, Mtl.
 TU 3275

LANGEVIN, J.-H.
 Courtier en Assurances
 ● 937 Hartland, Montréal
 AT 4810 — Bur. : HA 7223

LAROCHE, Willie, C.C.S.
 Assurances générales
 ● 477, St-François-Xavier, ch. 310
 Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

EMILIEN ROCHETTE & FILS
 Les spécialistes du tapis à Québec
 ● Téléphone 2-5233
 352, rue St-Valier, Québec

PERREAU, Robert
 La Sauvegarde, Assurance-Vie
 ● 7950, rue Lafontaine, Mtl.
 HA 7221

FOURNIER, Albert
 Procureur de brevets d'invention
 ● 934 est, Ste-Catherine
 HA 4348

ROY, Roméo

Spécialités pharmaceutiques
Longueuil, P.Q.
 OR 5-0349

DESCHÊNES & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauf.
 5685, *Iberville*
 FR 3176-7

**MASSÉ, Paul
AVOCAT**

152 est, *rus Notre-Dame*
 BE 1971

**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.
ARCHITECTE**

3, *avenue Kelvin, Outremont*
 AT 3434

ANGERS, Adrien, C. d'A.A.

Assureur agréé
 Bureau : 4009, *rus Hochelaga*
 CL 7797

**POMPONNETTE INC.**

J. BRASSARD, prés.
 256 est, *Ste-Catherine, Mtl.*

MAXIME

Nettoyeurs & Teinturiers
 4140, *rus St-Denis*
 BE 1158

NADON et DE CARUFEL

Comptables agréés
 10 ouest, *rus St-Jacques*
 PL 2739

GALARDO, Armand

"Fruiterie St-Louis-de-France"
 Epicerie, viandes cuites.
 515, *rus Roy* — PL 1729

RAYNAULT, Adhémar

Achat et vente de propriété
 Prêts : 1e et 2e hypothèque
 3573 est, *Ontario* — FA 1751

Salaison MAISONNEUVE

BACON marque "MORIN"
 1430, *De Lasalle*
 CL 4086-7

SANSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER
 3995, *Hochelaga*
 CL 2839

AUG. BRUNETTE Ltée

PLOMBERIE-CHAUFFAGE
 4154, *rus Hôtel de Ville*
 PL 1946

DUST-O-DUST

Poudre à balayer
 7028, *De Larocbe, Mtl.*
 Rolland Trépanier — CA 9071

La Cie TULIPPE Ltée

Cravates, écharpes et robes de
 chambre 4630, *rus Iberville, Mtl.*
 FA 2533

SÉGUIN, Paul-Émile

NOTAIRE
 6726, *St-Hubert*
 DO 8739

CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.

Propriétaire Pharmacie Cambron
 Spécialité : Prescriptions
 775 est, *rus Roy* — HA 9755

DELABARRE &**CHAPDELAINE**

Assurances de tout genre
 3752, *chemin Retne-Marie*
 Montréal 26 AT 1324
 Bureau du soir :
 CHAPDELAINE, Ferdinand
 6381, *de Saint-Vallier*
 CR 8223

L'ACTION NATIONALE

Vous offre un grand choix de livres et notamment
 toutes les éditions les plus récentes.

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

TOUS LES
ACCESSOIRES
ÉLECTRIQUES

(strictement en gros)



"Le temple de la lumière"

Ben BÉLAND, président - Jean BELAND, Ing. P., sec.-trés.
7152, boul. ST.-LAURENT, Montréal — GRavelle 2465

Pour devenir propriétaire . . .

Épargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

LA
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes
vos opérations de banque
et de placement



Actif, plus de \$450,000,000
552 bureaux au Canada
72 succursales à Montréal

Hommages aux collaborateurs de
l'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



FA. 1167

3605, ONTARIO est, Montréal

Qui se sauve du soleil aura toujours froid

Le chauffage par rayonnement, c'est le soleil douze mois par année dans sa maison. Et quel avantage de pouvoir supprimer les remous d'air et la poussière ! Ce mode de chauffage est idéal parce qu'il est économique et hygiénique. Venez visiter notre édifice pourvu de ce merveilleux système ou demandez notre brochure explicative.



*Tous genres de travaux
en chauffage - plomberie
Théorie alliée à la pratique*

**MARquette 4107
360 est, rue Rachel
MONTREAL**

Un succès de librairie

Ceux qui veulent se procurer une série complète de l'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS (édition courante) par le chanoine Lionel Groulx, feraient bien de se hâter ; car l'édition de certains tomes sera épuisée assez bientôt, et il n'y aura pas de réédition immédiate.

Pour les exemplaires de luxe, il ne reste plus de tome II. Il est donc inutile de commander désormais une série complète. Mais il reste des tomes I, III et IV (\$3.50 l'exemplaire).

Pour l'édition courante, rappelons qu'ils se détaillent \$2.00 (t. I), \$2.50 (t. II), \$2.75 (t. III) et \$2.75 (t. IV). On se les procure dans toutes les bonnes librairies, et chez l'éditeur :

L'ACTION NATIONALE
986, est, rue RACHEL **CH. 5253**

L'ACTION NATIONALE

VOL. XLI, No 5

MONTREAL

Mai 1953

L'Etat du Québec

A quel point le sens profond de la Confédération s'est perdu chez la masse de nos compatriotes, voilà ce qu'il est renversant de constater. Conséquence de la maladresse ou de l'incurie de nos politiciens, de l'habileté des centralisateurs, de l'apathie du peuple, la notion d'État provincial est quelque chose de complètement étranger pour la majorité des nôtres. Le terme "État" évoque aussitôt pour eux Ottawa, Québec, "n'étant qu'une province". Et si l'on voulait illustrer la conception que nos gens entretiennent plus ou moins confusément de la structure politique de leur pays, c'est à une pyramide qu'il faudrait avoir recours, dont la base serait constituée par les municipalités, la coupe centrale par les provinces et qu'Ottawa couronnerait glorieusement au sommet. La notion de souveraineté comme attribut des provinces ne leur est pas un simple rappel, mais plutôt une révélation.

Ce que seront les résultats des travaux de la commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, nul ne peut encore en présumer. Quoi qu'il en soit la commission Tremblay aura eu du moins le mérite — qui, à lui seul, justifierait pleinement son

existence — de rappeler aux Canadiens français et aux Canadiens en général qu'il est telle chose que l'État provincial. Et que même en 1953, en dépit de toutes les menées centralisatrices et de la propension de trop des nôtres à une abdication plus ou moins déguisée, il existe encore un État du Québec et il se trouve un certain nombre d'hommes résolus à le maintenir et à le faire progresser.

Dès qu'il y a une certaine mesure de souveraineté dans l'ordre politique, consacrée par un acte constitutionnel, il y a État. Sans doute, la nature même de l'État, la mesure de son être et de son affirmation varie-t-elle précisément avec la mesure de souveraineté qui lui est impartie. Mais aussi longtemps qu'il peut légiférer souverainement dans un ordre donné, il reste un État: nous pouvons donc parler justement de l'État français du Québec.

Projection sur les plans politique et constitutionnel d'une nation, l'État a pour mission de l'aider à se réaliser progressivement, à s'épanouir. Qui lui fera remplir cette mission? D'abord et surtout le groupe d'hommes à qui la nation confie la tâche difficile mais exaltante de la conduire vers son destin. Souverain dans les ordres de choses qui touchent de plus près à la vie quotidienne, intime de l'homme: éducation, droit civil, régime marital et familial, etc... l'État du Québec garde en mains propres, même en 1953, assez de pouvoirs et d'assez considérables pour servir puissamment la promotion de la nation franco-canadienne.

De cette mission, comment s'acquitte-t-il? Le bilan — effectué d'un point de vue largement et intensément national — de quelque quatre-vingts années de régime confédératif, traduit un lourd excédent du passif. S'il

n'est pas en notre pouvoir de corriger immédiatement le régime des partis, l'une des causes de la crise nationale, du moins pouvons-nous et devons-nous combattre en nous et autour de nous l'apathie, qui en est une autre, la plus importante et la plus grave.

L'ACTION NATIONALE

Souvenons-nous de Jules Fournier

Jules Fournier, voilà sans doute, pour plusieurs jeunes, un nom inconnu dans la littérature canadienne. Par exemple, s'ils se reportent au petit manuel de Mgr Camille Roy, qui consacre au journaliste quelques lignes vagues, ils seront d'autant plus convaincus que Fournier fut comme bien d'autres un remplisseur de colonnes dans un journal quelconque.

Évidemment, c'est surtout la génération actuelle qui pensera ainsi. Car, de la mort de Fournier en 1918 jusqu'à 1935, on trouve assez souvent dans les journaux et revues de bons articles au sujet du grand polémiste. C'est donc dire que la génération qui nous précède a au moins eu le mérite de ne pas vouloir oublier Jules Fournier et de lui donner sa vraie place au sein de notre littérature. Quant à la génération actuelle, n'ayant probablement pas eu la chance de mettre la main sur les deux petits volumes de *Mon Encrier*¹ et n'ayant pas le temps de faire une étude approfondie de notre journalisme, elle en est venue jusqu'à oublier l'existence de Jules Fournier.

Plutôt que de se perdre en luttes stériles à savoir si notre littérature existe ou non (si elle n'existait pas, on n'eût jamais pensé à se poser la question),

1. Jules Fournier, *Mon Encrier*, Mme Jules Fournier, éditeur, Montréal, 1922.

pourquoi ne cherche-t-on pas à connaître nos écrivains de valeur ? Oh ! certes, ils ne sont pas légion ! Mais il en existe quelques uns, et Fournier est de ceux-là.

A l'heure où, inquiets de l'avenir qui nous est réservé en Amérique du Nord, nos chefs d'hier, de concert avec nos chefs d'aujourd'hui, essaient de faire revivre parmi notre jeunesse et notre élite une action canadienne-française saine et vivifiante, il importe que nous puissions présenter à cette jeunesse et à cette élite des hommes dont le mérite n'est plus à discuter, des maîtres qui, par la manière dont ils ont fait le passé, nous enseignent à faire le présent et à préparer l'avenir.

Aujourd'hui, il suffit de parler nationalisme pour que le nom de Henri Bourassa nous vienne aux lèvres. C'est rendre justice au grand tribun. Mais Bourassa n'a pas été seul à lutter pour sa race dans les décades qui suivent l'ère de 1900. D'autres aussi ont peiné avec lui, et dont le mérite a été momentanément éclipsé par la grandeur du verbe de l'orateur. Ils n'en faisaient pas moins une besogne nécessaire et même indispensable. Je ne suis pas prêt à dire comme tout le monde que Bourassa a été le père du nationalisme canadien. Avant lui, on en connaissait un autre qui, lors d'une période d'histoire canadienne assez trouble, avait réussi à donner au peuple des idées de courage sublime. Et même dans l'ère Bourassa, à mon sens, le véritable père du nationalisme fut plutôt Olivar Asselin, l'organisateur, le fondateur et l'animateur de la ligue nationaliste de 1903-1904. C'est Olivar Asselin qui a donné la vie à ce mouvement puissant et qui a chargé Bou-

rassa de l'habiller, de lui fournir des vêtements éclatants par ce don inné qui fit de lui, à un moment, l'orateur le plus puissant de l'univers. Je ne veux pas diminuer le mérite de Bourassa. Je veux plutôt donner à César ce qui appartient à César. Car, pendant que Bourassa faisait connaître à la population française du Canada, par des discours pleins de vigueur, le sens du nationalisme canadien, d'autres se chargeaient de donner à l'élite du pays, par la voie de journaux, des leçons génératrices de courage, d'optimisme et de fierté

Parmi ceux-là, on se souvient d'Olivar Asselin, mais on a oublié Jules Fournier. Il est vrai que ce dernier est mort à 33 ans et à la fin de la guerre 1914-18. Cela expliquerait un peu que les journaux du temps aient signalé la mort du "grand journaliste", sans plus. Cela ne nous justifie pas cependant de laisser dans l'oubli un homme qui peut devenir un éducateur de notre jeunesse au même rang qu'Asselin et Bourassa, et qui écrivait une langue plus harmonieuse et plus soignée que la leur.



Jules Fournier est né le 23 août de l'année 1884, à Coteau-du-Lac, dans le comté de Soulanges. A l'école du village il montre des dispositions extraordinaires pour l'étude. Il entre au collège de Valleyfield en l'année 1897. Il quitte définitivement le Séminaire aux Fêtes de décembre 1902, après avoir commencé sa première philosophie. Il laisse là la réputation d'un élève supérieurement doué, quelque peu entêté et orgueilleux. La discipline du collège lui plaisait peu. Mais c'est quand même là qu'il

acquiert sa grande passion pour la lecture. Avant même ses belles-lettres, il a la fièvre des grands auteurs. En rhétorique, nous le trouvons en correspondance avec Jules Lemaitre, maître du temps en critique littéraire.

A l'automne de 1903, Fournier s'en vient à Montréal et il entre à la *Presse* comme nouvelliste. C'est là qu'Olivar Asselin, directeur de l'information, voulut le faire mettre à la porte, à cause de sa prose trop bâtarde. En 1904, Fournier passe au *Canada* comme courriériste parlementaire à Ottawa. Pendant quatre ans, il fera le même travail, mais cela ne l'empêchera pas dès 1906, de commencer à signer des articles pour le journal d'Asselin, sous le pseudonyme de Pierre Beaudry.

Aux Communes, Fournier s'initie à la politique. Il goûte l'éloquence du jeune député de Labelle, Henri Bourassa, et il se rend compte que les affaires du pays ne vont pas toujours sur des roulettes, même si Wilfrid Laurier est à la tête du pays: celui qui incarnait alors la nationalité canadienne-française n'y a pas regardé de très près avant de sacrifier les droits des minorités françaises de l'Ouest.

En 1908, Asselin cède son poste de directeur au *Nationaliste* à Fournier. Avec lui, la lutte sera encore plus serrée, entre son journal d'une part et les ministériels de l'autre. Avec une plume aussi peu bridée que la sienne, Fournier devait nécessairement se faire des ennemis et s'attirer des ennuis. Des ennemis, il s'en fit tant et plus, en entretenant des polémiques avec presque tous les journaux du temps, partisans d'un côté ou de l'autre. Des ennuis? Ils lui arrivèrent sous forme de procès. Le plus reten-

tissant eut lieu en 1909. La cause en était un article intitulé *La Prostitution de la Justice*¹ qui attaquait des jugements rendus par trois juges de la Cour Supérieure de Québec. Dans le même numéro de son journal, apparaissait aussi un article dont le titre, *Trois ex-voyous*, n'était pas pour faire plaisir aux intéressés, deux juges de la Cour Supérieure et un lieutenant-gouverneur de la province de Québec. A ce procès, célèbre dans les annales judiciaires de la province, Fournier écopa de trois mois de prison.

Fatigué de la politique, Fournier part pour l'Europe. Il en revient quelques mois plus tard.

En 1910 il devient, avec Omer Héroux et Olivar Asselin, rédacteur du *Devoir* que Bourassa venait de fonder. Cependant Asselin et Fournier quittaient le journal quelques mois plus tard en claquant les portes. Ils refusaient de se faire imposer une discipline par le chef. En avril de la même année, Fournier se rembarque pour l'Europe. Il sera cette fois, correspondant de la *Patrie* outre-mer. Il en profite pour visiter des écrivains comme Mistral, Jules Lemaitre et Anatole France.


A son retour à Montréal, en 1911, il fonde l'*Action*, hebdomadaire qui devait tenir le coup pendant plus de cinq ans et qui fut, je n'hésite pas à le dire, le journal le plus français que nous ayons eu au Canada.

En 1912, Fournier s'était marié à Mlle Thérèse Surveyer, compagne dont la vive intelligence sut apprécier les talents de son mari et l'encourager dans la voie qu'il suivait avec tant d'ardeur.

1. Dans le *Nationaliste*, Juin 1909.

Pendant les cinq années qu'il a dirigé l'*Action*, Fournier ne s'est pas occupé de politique avec autant d'ardeur qu'au temps où il était directeur du *Nationaliste*, mais il y a dénoncé quand même avec vigueur les cuistres, les imbéciles et les profiteurs du bien public. Parlant de politique, il faudrait, ici, faire exception pour la politique municipale qui prit une bonne part de ses énergies pendant ces cinq années. C'est là qu'on lui intenta un autre procès qui eut un grand retentissement. Le demandeur était cette fois Médéric Martin, maire de Montréal. Fournier gagne son procès haut la main et peu après se fait élire échevin du quartier Saint-Jacques.

En 1916, l'*Action* cesse de paraître. En 1917, Fournier est nommé traducteur au Sénat. La position lui aurait permis de travailler à une œuvre de longue haleine, mais malheureusement, au printemps de 1918, Jules Fournier prit le lit et ne se releva point. Victime d'une pneumonie ou de la grippe espagnole ? On ne sait au juste. Jules Fournier mourait à trente-trois ans, à l'heure où tant d'autres commencent leur carrière. Pourtant, il avait donné au journalisme treize années de labeur fécond. Et il laissait, éparse, dans de nombreux journaux, une œuvre de polémiste incomparable dont l'importance littéraire allait être révélée en 1922 par la publication de *Mon Encrier*, recueil de morceaux choisis du grand journaliste.



Dans une analyse de l'œuvre de Fournier, il faut faire des divisions si l'on veut en arriver à un

équilibre qui fasse voir l'ensemble dans un tableau qui rende justice à l'auteur.

D'abord, nous devons nous attacher au nationaliste. Tout Fournier est imprégné de nationalisme. Il a aimé son petit pays plus que tout autre. Dès 1904, il se joint au mouvement qu'Asselin vient de fonder et il en sera toute sa vie un des principaux piliers. Que Fournier ait dépassé la mesure parfois, oui. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas fait de travail sain. C'est au *Nationaliste* d'abord, à l'*Action* ensuite, que Fournier travailla à la réforme de l'opinion publique et de tous nos travers. Il suffit de relire aujourd'hui encore sa *Lettre Ouverte au Prince de Galles*¹ pour se rendre compte de quel nationalisme il se chauffait. Un texte que tous les élèves de belles-lettres et rhétorique devraient avoir lu et analysé.

Cet idéal nationaliste a conduit Fournier sur le terrain de la politique. Polémiste par nature, il allait trouver dans la politique provinciale et fédérale d'abord de magnifiques cibles où lancer ses flèches. Influencé par Bourassa et Lavergne, Fournier se bat contre la politique d'immigration du gouvernement fédéral et critique vertement la participation du Canada aux guerres de l'Empire ainsi que la création d'une marine canadienne. Au provincial, Fournier combat les profiteurs du bien public. Il soutient Bourassa dans ses campagnes électorales et demande l'instauration d'un régime qui garde nos richesses chez nous. Dans le domaine

1. Dans le *Nationaliste*, 28 juillet 1908.

municipal, il essaie de nettoyer l'hôtel de ville de Montréal de toutes les saloperies qui s'y font.

Mais la politique est intimement liée à l'économie d'un pays. Voilà pourquoi, il faut aussi étudier en Fournier l'économiste. L'économiste qui se préoccupe des conséquences d'une immigration massive aux points de vue canadien et canadien-français; qui désire la cessation des ventes de nos forêts à vil prix; qui dénonce le vol systématique des marchands de bois américains; qui réclame un nouveau système de colonisation qui protège le colon; qui étale au grand jour les ventes en secret des mines et des forces hydrauliques de la province. Conséquence de toutes les réformes demandées par Fournier: développement industriel de la province. Avant tout, créer une éducation industrielle et une éducation technique. Chose facile pour peu que le gouvernement se mette à l'œuvre.

Nous avons touché là trois points de vue qui se rattachent l'un à l'autre: nationaliste, politique, économique, mais qu'il faut regarder chacun en particulier.

Verrons-nous maintenant en Fournier un sociologue? Quelques-uns s'y refusent. Les études pénétrantes qu'il a faites en ce domaine appartiennent plutôt à la psychologie comparée des peuples. Mais c'est là un point de vue qui n'est pas à dédaigner chez Fournier. Elle nous donne l'occasion de connaître son opinion sur les Canadiens français les Franco-Américains, les Anglais, les Irlandais, les Français, les Allemands.

Poursuivant notre analyse, nous ne pouvons laisser de côté deux autres aspects de Fournier:

le polémiste et le plaideur. Toute sa vie, Fournier a fait œuvre de polémiste, de polémiste qui se changeait parfois en pamphlétaire. Sa violence ferait état d'offense dans les journaux d'aujourd'hui. Aussi bien, elle lui a valu plusieurs procès dont nous rappelions plus haut les deux principaux.

Dans un nouvel ordre d'idées, nous devons maintenant nous attacher à Fournier, homme de lettres, comme il y en eut peu au Canada français. Certes, il a soutenu que la littérature canadienne n'existait pas, et pour justifier ses assertions, il n'a pas hésité à faire entrer nos principaux auteurs dans la littérature française. La meilleure réfutation de la thèse de Fournier allait venir du polémiste lui-même qui, pendant sa vie, avait travaillé à une *Anthologie des Poètes Canadiens*, livre qui ne devait voir le jour que quelques années après la mort de l'auteur. Cet homme de lettres était aussi un essayiste dont les *Souvenirs de Prison* ont conservé encore aujourd'hui une saveur qui ne vieillit pas.

Mais c'est surtout par le côté critique de son œuvre que Fournier a été connu de la génération qui l'a suivi. Ici nous ne citerons que deux titres d'articles qui mériteraient de conserver à Fournier une réputation de grand critique: *Que ceux qui ont des yeux voient*,¹ et *Un Grand Explorateur*².

Enfin, pour avoir une vue complète de l'importance de Fournier, il serait très important de s'arrêter à son style, et de l'analyser longuement. Là, nous verrons que Fournier écrit une langue qui ferait l'envie de la plupart de nos écrivains actuels.

1. Dans l'*Action*, 10 août 1912.

2. Dans le *Nationaliste*, 28 novembre 1909.

Fournier eut le sens du français classique, le sens du génie de la langue à un degré que peu de nos écrivains ont pu atteindre. Tellement peu qu'on pourrait les compter sur les doigts de la main et que certains doigts n'auraient peut-être pas de représentants. Une lecture de *Mon Encrier* convaincra facilement ceux qui ne me croient pas sur parole.

Dans toute cette œuvre cependant, il y a une chose qui frappe avant tout, et c'est l'esprit de Fournier. Il en eut du meilleur et du plus fin. Il est le seul, à mon sens, qui ait manié le ridicule au Canada français avec un art aussi consommé. Il faisait de l'esprit à propos de tout et à propos de rien. Et souvent, il gagnait des causes d'importance avec son esprit. A ce sujet, il y aurait des pages et des pages à citer. La lecture de son œuvre nous le prouve. C'est d'ailleurs ce qui fait qu'on a tant de plaisir à lire le polémiste.

Que fut Jules Fournier ? A première vue, il donne l'impression d'être un violent. Il l'était, mais malgré la contradiction apparente, il était aussi un tendre. Il avait le cœur sur la main et comme Asselin, pouvait donner jusqu'à son dernier sou au pauvre qu'il rencontrait dans la rue. S'il était souvent implacable devant l'imbécillité ou la mauvaise foi des gens, par contre, il ne gardait jamais rancune à personne. Dans le besoin, son pire ennemi devenait son ami. Madeleine, journaliste qui l'a bien connu, nous dit de lui :

Il pouvait atteindre à l'extrême limite de l'ironie, se montrer même cruel quand il croyait devoir mépriser certains êtres qui pourtant ne lui avaient rien fait, mais il ne sut jamais se venger de

ceux qui lui avaient fait du mal, mais qu'il ne pouvait mépriser... Il est tout là! Je n'ignore rien de ce que lui fit souffrir l'égoïsme ou l'intransigeance de ceux qu'il se plaisait à admirer et à aimer en même temps, mais il porta sa peine sans se plaindre et jamais un mot amer ne marqua qu'il avait souffert de n'être pas compris.

Avec Olivar Asselin, Jules Fournier a été l'un des plus ardents défenseurs de la pensée française au Canada. Toute sa vie, il a travaillé à relever le niveau intellectuel et moral des Canadiens français. D'un désintéressement à toute épreuve, d'une franchise peu banale, doué de qualités de cœur et d'esprit qu'on rencontre rarement, il mérite d'être connu chez nous beaucoup plus qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Son œuvre peut devenir un enseignement à plusieurs égards. Il est arrivé à Fournier de se tromper. Malgré ses erreurs, il demeure l'un de ceux qui ont le plus fait pour notre petit peuple. Il a compris la plupart des problèmes de son temps avec une justesse qu'on ne peut refuser de reconnaître et, à côté du mal, il a toujours su indiquer le remède.

Son œuvre comporte un intérêt national et un intérêt littéraire. Journaliste et écrivain, il le fut de façon parfaite. Et c'est avec fierté que, toutes proportions gardées, on peut le comparer aux plus grands journalistes français et tirer des conclusions qui sont tout à l'honneur de Fournier.

Adrien THERIO

L'habitant

(sous le régime français)

Trois types sociaux bien distincts marquent le démographie de la Nouvelle-France. Ce sont le seigneur, le coureur de bois et l'habitant. Tous sont indispensables à la survie de la colonie et loin de moi la prétention de discréditer l'un pour glorifier l'autre. Si j'ai choisi l'habitant comme sujet de mon étude, c'est pour l'unique raison qu'il intéresse de préférence mes compatriotes. Essayez de retracer les ascendances d'une famille canadienne-française sans lui trouver une souche terrienne. La chose est presque impossible. Si les habitants sont à la genèse de notre existence comme groupe ethnique, il nous importe donc de les étudier et de les connaître.

Le seigneur

Parlons d'abord brièvement des deux autres types. Le seigneur pour sa part, reste le grand responsable des cadres sociaux de la colonie. Il est l'animateur et le promoteur de tous les rouages administratifs de la seigneurie. C'est lui qui érige le moulin et les établissements banaux si indispensables au censitaire. Il concède les lopins au colon. Il rend la justice, la basse justice, car la haute relève presque exclusivement de l'Intendant. Le seigneur organise parfois la milice dans son secteur.

Bref, c'est un adjoint du Gouverneur. Il sert d'intermédiaire entre le représentant du roi et les habitants dans l'administration des affaires publiques.

Le coureur de bois

Quant au second type, le coureur de bois, il est à tort le plus discuté du groupe. C'est pourtant la figure la plus romantique du trio. C'est le poète de la Nouvelle-France. On dira que le mercantilisme est le principal mobile de ses pérégrinations. D'accord. Mais le coureur de bois reste avant tout un amant passionné de la nature, un assoiffé de liberté. Impossible de le comprimer dans l'enceinte des forts ou de le greffer aux grands rectangles des emblavures, car il est aimanté vers les terres vierges. Quelle fascination exerce une rivière, "un chemin qui marche" pour me servir du vocabulaire de l'époque, sur ce gamin incorrigible des premières heures de nos annales. Le coureur de bois reste un nomade infatigable qui va fureter dans tous les recoins de l'Amérique septentrionale. Il ne peut résister à la puissance séductrice de l'inconnu. Il fouille, il inventorie, promenant le fleurdelisé des confins de l'actuel Ungava au delta du Mississipi, des côtes labradoriennes au front des Rocheuses. Si l'habitant est un colonisateur, le coureur de bois est un découvreur. Comme l'abbé Savard nous pouvons dire de lui: "Jamais personne n'a nommé dans sa langue tant de terres ni tant d'eaux"¹. C'est le coureur de

1. Abbé Félix-Antoine Savard — *Menaud Maître-Draveur*, (Québec, 1937), 63.

bois qui garde l'autochtone d'abord sous la férule de Marly, ensuite sous celle de Versailles. Une tribu s'agite-t-elle sous l'influence d'agents étrangers, vite on le délègue comme ambassadeur du gouverneur de Québec. Il ira distribuer des colliers aux chefs récalcitrants. Le plus souvent, ces missions en pays hostiles comportent un risque de mort. Il ira quand même, car il a conscience de son rôle. Il se sait indispensable à l'hégémonie française en territoire indien.

Mais le coureur de bois ne se contente pas d'une fonction à caractère politique, il est encore au premier plan de notre économie. C'est le pourvoyeur de la colonie. C'est lui qui amène les flottilles de castors si nécessaires à la vie du pays. La France prohibe toute forme d'industrie publique en Canada. L'ordonnance royale de 1717 n'est que la confirmation de cette politique¹. Plus tard, dans un Mémoire daté du 15 mai 1736, le roi se charge personnellement de prononcer la sentence de mort contre la chapellerie canadienne². Même sort réservé à la fabrique de bas Souste, de Montréal et à la biscuiterie de Poudre³. Et on peut multiplier à volonté les exemples. Me Noël Fauteux écrivait justement à ce sujet:⁴

1. Nouvelle-France, *Documents Historiques*, Correspondance échangée entre les Autorités Françaises et le Gouverneur et Intendant. (Québec, 1893) 1: 142.

2. *Archives du Canada* — B 64 — 3: 597-625 — *Mémoire du roi*, 15 mai 1736. (pièce citée par le chanoine Groulx — *Revue d'Histoire*, 111, 3 p. 394).

3. Greffe de Benigne Basset. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

4. Joseph-Noël Fauteux, L.L.L. — *Essai sur l'Industrie au Canada sous le régime français*. (2 vol., Québec, 1927), 11: 490-92.

En effet, jusqu'à la fin les habitants du Canada durent dépendre de la métropole pour les choses nécessaires à la vie. La colonie n'avait pas droit à son indépendance économique. Elle n'existait pas pour elle-même, mais uniquement en fonction du royaume de France.

On n'a pas à le cacher, la Métropole vise au monopole exclusif de la production. Mais l'habitant a besoin d'objets indispensables à son milieu, tels les instruments aratoires, les pièces de mobilier, les vêtements, la vaisselle, les armes, etc. Le vaisseau du roi qui mouille devant Québec a mission de tout apporter, mais où le colon prendra-t-il son pouvoir d'achat? Dans notre agriculture? non, puisqu'elle n'est pas complémentaire de celle de la Métropole. Nous produisons bien du blé, de l'orge, du seigle, mais la France en a en abondance dans ses greniers. Reste l'élevage. Notre cheptel en est encore au stade embryonnaire. Et supposons qu'il soit nombreux, l'exiguïté des voiliers du temps, jointe à la longueur des traversées océaniques qui nécessitent une réserve abondante d'eau douce et de fourrage, aurait rendu bien prohibitif le prix de nos bestiaux sur les marchés européens. Dès 1727 l'on songe à un débouché aux Antilles¹. Mais un tel commerce s'avère toujours impossible. Seule la fourrure peut nous servir de monnaie et garnir l'assiette économique de la Nouvelle-France. D'autant plus que le bassin de l'Hudson et la région des Grands-Lacs presque à portée de la main, sont les plus grands réservoirs de pelle-

1. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux archives de la Province de Québec, ou copiés à l'étranger.* (4 vol., Québec, 1883-1885), 3: 130.

teries au monde après la Sibérie. Autre fait en faveur du troc des fourrures: l'autochtone ne connaît pas la valeur des choses. Il cède de petites fortunes en castors pour d'insignifiantes bagatelles.

Conflits

Résumons-nous. Sur un continent dont les frontières sont à l'échelle de l'immensité, c'est dans les découvertes et les courses des coureurs de bois que se dépensent le plus l'audace et l'énergie françaises. Mais si le seigneur est un allié de l'habitant, le coureur de bois, à cause de sa mission, en devient presque un adversaire. C'est toujours la vieille dualité de la terre et de l'eau. De l'eau de ces rivières qui ensorcellent et qui fascinent; de la terre laurentienne qui enracine et qui nourrit. Voilà l'explication de la dispute entre la colonie de comptoir du coureur de bois et celle de peuplement de l'habitant. Ce conflit va continuer d'asphyxier la Nouvelle-France jusqu'à la fin de l'ancien régime. La course au castor draine la jeunesse vers les bois et prive la terre des essouchements nécessaires. Malgré les belles promesses d'évangélisation et de colonisation de la part des compagnies, l'habitant reste toujours un gêneur qu'il faut éloigner des avenues suivies par les flottilles de fourrures. Tous les moyens seront bons à ces messieurs. C'est ce qui explique pourquoi hauts fonctionnaires, marchands et officiers font chorus pour empêcher le colon de prendre pied en bordure des rivières conduisant aux pays de faune à poil. L'Indien qui descend aux comptoirs montréalais s'arrêtera infailliblement au premier abatis de

Blancs. L'exemple de la rivière des Outaouais reste sans équivoque.

La seigneurie de Vaudreuil est concédée en 1702. En mars 1725, près d'un quart de siècle plus tard, le marquis de Vaudreuil rédige le premier recensement de son fief. Il n'y trouve que 38 concessionnaires dont huit seulement tiennent feu et lieu. La seigneurie de Rigaud est érigée en 1732, et ce ne sera que trois décades plus tard, en 1752, qu'une poignée de censitaires prendront timidement pied dans les échancrures de l'Anse à la Brunette. Et pourtant les deux seigneuries ne sont qu'à une quinzaine de lieues de Montréal. A ce sujet, soulignons que depuis 1702 un comptoir de traite est installé à l'Ile-aux-Tourtres, près de la presqu'île des Cheneaux à Vaudreuil. Un sulpicien, M. de Breslay, va réussir à transformer l'endroit en Mission pour les Nepis-singues, les Loups et les Algonquins, mais au prix de quelle misère! Il trouve ligués contre lui de hauts fonctionnaires et des gentilshommes, tels M. You et l'incurable trafiquant, François-Marie Perrot, seigneur de l'île du même nom et gouverneur de Montréal. Mais ce n'est pas tout. Il y a forte présomption que le gouverneur de Vaudreuil lui-même soit directement intéressé au commerce lucratif et clandestin de l'Ile-aux-Tourtres.

D'abord Ruelle d'Auteuil déclare dans un mémoire au ministre Pontchartrain, le 17 octobre 1705:¹

Je me trouve ici, Monseigneur, dans l'obligation de dire à votre Grandeur, que cette quantité de

1. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1922-23. (Québec, 1923), 17. — Mémoire au Ministre Pontchartrain sur l'administration de la justice en Canada, 17 octobre 1705.

castors dans laquelle Messrs de Vaudreuil a part provient de la traite d'eau de vie, que les canots qu'il a envoyés de toutes les côtes de son gouvernement, tant aux Outaouact qu'à l'Acadie...

Et la charge n'en est pas moins écrasante dans un autre mémoire daté de 1712:¹

Cependant M. de Vaudreuil dès la première année de son gouvernement envoya sous un congé signé de sa main le sieur Vincennes, enseigne d'infanterie, avec trois canots chargés d'eau-de-vie, négociier avec les Sauvages par les rivières qui penetrent dans la profondeur des forets.

Même accusation, en 1715, lorsque les trafiquants Cuillerier et Saint-Germain, mis en arrestation, refusent de dire "ce qu'ils savent des commerces indirects de Monseieur de Vaudreuil auxquels ils ont été employés"².

D'ailleurs bien avant ces événements, en 1672, Perrot, en habile commerçant envoie son lieutenant le sieur Carillon de Fresnoy fonder un poste de traite au pied du Long-Sault sur l'Outaouais. L'ambitieux gouverneur veut déjouer ses rivaux en allant cueillir le castor aux avant-postes de la civilisation.

Ainsi le peuplement de la Nouvelle-France demeure constamment gêné par ces hauts fonctionnaires avides de gains. Vers 1620, la population sédentaire et le personnel de traite en Canada ne s'élèvent qu'à 73 personnes. Quatre ans plus tard la colonie compte 145 âmes³. La compagnie qui suc-

1. Ibid., 38. — Mémoire sur l'État présent du Canada, 1702.

2. Ibid., 54. — Mémoire au Ministre de Pontchartrain sur la mauvaise administration de la justice au Canada, 1715.

3. *Recensements du Canada*, (1665-1871). (4 vol., Ottawa, 1876), IV.

cède à celle de Montmorency s'engage bien à faire passer des colons en Canada, mais par la suite, elle ne s'acquitte de cette obligation qu'au rythme insignifiant de six familles pendant les onze premières années de son administration. Durant les six premières années, elle n'en amène que deux ou trois. Aussi à l'avènement des Cent Associés en 1627, la population de Québec ne se chiffre qu'à 50 âmes et le défrichement ne couvre que 20 arpents. De 1608 à 1627, Tanguay cite 215 arrivées, mais il y a 101 départs, 2 mariages, 6 naissances et 40 décès. En définitive on revient à la population première. Dans *l'Advis au Roy* de 1623, nous trouvons la description suivante du poste de Québec: "un magasin au bord de l'eau, un logis de trois quarts et un fortin". Rendons-nous à l'évidence, le Canada est peu de chose à l'arrivée de l'habitant. Et cet habitant qui nous intéresse particulièrement qui est-il? d'où vient-il?

Qui est l'habitant?

A ce propos, M. Georges Bouchard s'exprime ainsi¹:

L'habitant chez nous, c'est le possesseur de la terre, celui qui établit son habitation à demeure, par conséquent l'élément permanent, le vrai fondateur du pays.

Commentant une communication du juge Adju-tor Rivard à L'ACFAS, l'auteur du Bloc Note du

1. Georges Bouchard — *Habitant ou Paysan?* — Mémoires de la Société Royale du Canada, 1944 — p. 27.

Devoir, en date du 17 novembre 1934 nous en donne la définition suivante:

L'habitant, ce n'est pas simplement le cultivateur, ce n'est pas davantage, et tout uniment, le paysan, encore moins le fermier ou le métayer. C'est le propriétaire terrien, mais dans un sens particulier; celui qui fait lui-même valoir son fonds de terre. Historiquement, chez nous l'habitant, c'est le Français qui a voulu s'enraciner dans la terre canadienne.

Surtout n'allons pas confondre les deux appellations: habitant et paysan. Jamais notre terrien laurentien n'a souffert qu'on lui applique cette dernière désignation. Le paysan d'Europe est le rejeton en ligne directe du serf médiéval. Il n'est pas encore complètement adapté à l'émancipation qu'il doit à l'ordonnance de 1315. Notre terrien au contraire ne dépend de personne. Unique maître de son sol, c'est un petit seigneur dans la seigneurie. Aussi le verrons-nous se glorifier, s'empanacher de son titre d'habitant. C'est bien à tort si, tout à la fin du régime français, nous voyons le naturaliste Kalm, dans ses Mémoires, et le chevalier de Raymond, dans son Rapport sur les Postes fortifiés, nous parler souvent du paysan canadien au lieu de l'habitant. D'ailleurs dans un Mémoire daté de 1757, Bougainville s'exprime ainsi: "Les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans"¹. Bien avant lui, le baron de La Hontan note le dédain de notre campagnard pour cette dernière désignation. Dans une lettre écrite de la Côte de Beaupré, et datée

1. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1923-24. — Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France (1757), p. 58.*

du 2 mai 1684, le gentilhomme gascon applique par mégarde le terme "paysan" au cultivateur des rives du Saint-Laurent. Vite, l'épistolier se reprend: "Que dis-je, Paysans? Amende honorable à ces Messieurs. Ce nom là pris dans sa signification ordinaire, mettroit nos Canadiens aux champs"¹. Ce dernier témoignage est suffisant. Le terrien canadien-français ne veut pas s'appeler autrement qu'habitant.

Mais durant la période du défrichement, l'habitant n'est pas le seul ouvrier terrien. Il est secondé par "l'engagé". Ce dernier, son nom l'indique, loue ses services généralement pour une durée de trois ans. L'employeur paie la traversée moyennant que le nouvel arrivé lui rembourse le tout à même ses gages. Ainsi en 1666, la Compagnie des Indes Occidentales fait passer trente-cinq personnes en Nouvelle-France. Et "on l'a fait desdommager par les habitants qui ont pris ces 35 personnes a leur service"². "L'engagé" vit sous le même toit que l'habitant. Bien plus, on le considère comme un membre de la famille. Tout ceci il l'accomplit dans l'unique expectative de devenir un jour habitant. Son engagement terminé, il verse le montant économisé de son salaire dans l'achat d'un lopin.

1. Voyages du baron LaHontan dans l'Amérique septentrionale, (2 vol., A Amsterdam, MDCCXXXI), 1: lettre 11, pp. 10-11.

2. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1930-31. (Québec, 1931), p. 104. Correspondance échangée entre la cour de France et l'intendant Talon. (Observations faites par Talon sur l'Etat présenté à Monseigneur Colbert par la compagnie des Indes Occidentales, portant l'employ des deniers fournis par le roy pour faire passer en Canada.

D'où vient-il?

La venue du colon dépendra particulièrement du jeu de la géographie. Les futurs habitants arrivent surtout des régions situées à proximité de la mer, des estuaires de France, des ports d'embarquement. Les émigrants pour la Nouvelle-France se recrutent presque tous dans les provinces situées à l'ouest d'une ligne tirée de la Gascogne aux Flandres.

Trois causes principales favorisent l'émigration française vers le Canada.

D'abord, l'esprit d'aventure très répandu chez les Français.

Ensuite, la misère du peuple. La France, sous Mazarin, passe par les périodes de la Fronde. Les provinces du Nord et même la Normandie sont affectées. Ainsi Marguerite Bourgeoys, qui doit voyager trois jours avant d'atteindre son port d'embarquement pour le Canada, ne manque pas de décrire le pays qu'elle a traversé comme une contrée de misères. Pour ces malheureux, la Nouvelle-France représente une grande attraction.

Enfin, la propagande et la sollicitation des agents des compagnies. Ce travail, mené avec doigté, est surtout dirigé vers le prolétariat agricole. On imagine quelle séduction doit exercer sur un petit gars de France, habitué à servir un seigneur terrien, la perspective de trouver, en Canada, une terre, un fief, comme nombre de gentilshommes de son pays n'en possèdent pas. Cette sollicitation trouve un bel exemple dans le seigneur Giffard, originaire de la Perche, qui recrute cent cinquante familles percheronnes pour sa seigneurie des environs de Québec.

A tout ceci ajoutons l'insistance des premiers missionnaires à dorer le climat canadien dans leurs écrits ou leurs correspondances.

Du traité de Saint-Germain-en-Laye au règne de Louis XIV, les démographes établissent à 1200 le nombre des émigrants passés en Nouvelle-France. S'il est vrai que les chiffres ronds sont toujours suspects, il faut tout de même reconnaître que cette dernière addition est loin des 4000 colons promis par les Cent Associés. A l'époque, la France compte un prolétariat terrien nombreux. C'est dans ce réservoir que les agents recruteurs vont puiser le plus grand nombre des nouveaux arrivants. Une bonne partie du reste est constituée de soldats nouvellement licenciés et qui décident de faire souche au pays. En somme l'habitant vient des apports de trois classes: les paysans de la Métropole, les soldats, et quelques artisans qui se muent en travailleurs de la terre. Par ses ascendances, notre habitant est déjà prédisposé aux besognes agricoles.

Qui a recruté ces gens? Nous l'avons déjà dit. Ce sont surtout les agents des compagnies, les seigneurs et les missionnaires.

D'abord les agents des compagnies pour satisfaire aux exigences de leur charte. De leur côté, les seigneurs désirent la venue de nouveaux colons pour trois raisons: l'expansion de leur seigneurie, l'augmentation de la population qui rend possible l'établissement de nouveaux censitaires, par conséquent, nouvelles redevances pour le propriétaire foncier; ensuite, il reste toujours cette obligation de la loi de l'époque, à savoir qu'une seigneurie devient automatiquement confisquée par la Cou-

ronne, si son sol n'est pas livré au défrichement dans un délai raisonnable. On imagine l'inquiétude du seigneur devant un domaine dépeuplé. Enfin le missionnaire comprend que le colon est pour lui une protection vis-à-vis de l'autochtone. C'est par le prestige de l'habitant que la colonie en imposera à ces primitifs. Aussi les *Relations* des Jésuites restent le meilleur moyen de propagande graphique pour le temps. Ajoutons encore que plusieurs colons, une fois établis en Nouvelle-France, correspondent avec des parents ou des amis de la Métropole, les invitant à venir les rejoindre en Canada.

Où l'habitant va-t-il se fixer?

Et une fois arrivé en Nouvelle-France, où l'habitant se fixera-t-il? Si, comme nous l'avons dit antérieurement, la terre canadienne invite à la dispersion à cause de sa superficie, elle invite aussi au tassement. Ce curieux paradoxe s'explique par les trois grandes divisions géographiques: le fleuve, la forêt et le bouclier laurentien.

Le fleuve Saint-Laurent resserre le peuplement. Son cours en paliers commence par l'obstacle du Sault-Sainte-Marie pour continuer ensuite par ceux de Niagara, des Cascades à l'extrémité est de la presqu'île de Vaudreuil et Soulanges et se terminer par celui du Sault-Saint-Louis. Toutes ces barrières naturelles ne seront vaincues que plus tard, par la technique moderne. D'autre part, la navigation est plus difficile au bas de Québec où le fleuve prend l'aspect d'un large bras de mer semé d'écueils. Reste le secteur entre Québec et Montréal où s'al-

longent près de deux cents milles de cours paisible, de sérénité relative. Le fleuve sur toute cette étendue est assez large pour les voiliers de l'époque, et assez calme pour les petites embarcations sauf peut-être l'élargissement du lac Saint-Pierre. Partout le Saint-Laurent invite à la communication des deux rives. La population de la Nouvelle-France est forcée de s'entasser dans ce territoire à alignement longitudinal, sans pouvoir essaimer aux extrémités est ou ouest.

De son côté la forêt, par son immensité, invite encore le colon au resserrement. Le bois comprime les établissements, il empêche la densité continue des habitations. Le défricheur n'avance son "désert" que pied par pied. C'est un développement lent et restreint. A mesure qu'on descend vers le Saint-Laurent, la forêt devient plus dure. Les conifères cèdent la place aux feuillus. L'érable, le chêne et le frêne apparaissent de préférence. Par ailleurs, il n'y a aucune trouée, c'est à peine si nous rencontrons quelques rares prairies naturelles. Ici, tout est à faire, car l'autochtone n'est pas sédentaire, ni à moitié civilisé, comme celui trouvé par l'Espagnol au Mexique et en certaines régions de l'Amérique du sud. Le bois empêchera l'habitant d'étendre des ramifications à l'extérieur des petits noyaux de peuplement du Saint-Laurent.

Enfin les Laurentides arrêteront longtemps l'expansion agricole. La première partie du bouclier canadien a passé au laminoir des glaciers. A cause de ce phénomène géologique, le sol de ces versants est mince et pauvre. A certains endroits, la muraille laurentienne s'approche trop du fleuve, ne

laissant qu'une étroite laize de terre cultivable. Impossible d'y tenter un établissement sérieux.

Ces dernières constatations nous indiquent clairement pourquoi l'habitant a pris pour premier champ d'action la rive nord du Saint-Laurent, de Québec à Montréal. Remarquons bien : la rive nord, car ce ne sera que plusieurs années après qu'il prendra pied sur la rive sud. Est-ce à cause de la qualité du sol ? Nullement, car de bien belles terres se trouvent de ce côté-ci, et dans la vallée richeloise en particulier. Alors pourquoi cette préférence ? Uniquement pour se mettre autant que possible à l'abri des maraudeurs agniers. Le Richelieu, qui débouche presque en face des Trois-Rivières, est l'avenue des invasions par où percent les caravanes iroquoises qui viennent faire le blocus des postes français. Ses flots roulent au pays du casse-tête. Aussi on ne viendra faire flamber l'abatis dans ce secteur que lorsque toute menace des Cinq-Cantons aura absolument disparu. Par nécessité, les premiers habitants vont se tasser sur la rive nord, entre Montréal et Québec, avec Trois-Rivières comme pivot de la charnière. La Nouvelle-France prend l'aspect d'un haltère dont les deux boulets sont les colonies de la Laurentie et des Grands-Lacs reliées entre elles par la tige du Saint-Laurent.



Après sa définition et son origine, il nous reste à étudier l'habitant dans ses originalités, c'est à dire son type de famille, sa condition économique et son portrait physique et moral.

La famille souche

D'après le sociologue, l'individu peut appartenir à deux classements particuliers: le type en série et le type individuel. L'habitant est de la première catégorie. Moulé aux mêmes institutions religieuses et civiles, il reste encore le produit de son milieu géographique. Toujours d'après la sociologie, les trois principaux types de familles sont: le patriarcat, qui se distingue par l'autorité absolue du père; l'individualisme résultat du démembrement du patriarcat lorsque le clan est devenu trop nombreux; enfin, la famille souche, dont la principale caractéristique est la transmission du patrimoine d'une génération à une autre. C'est là le type de famille de notre habitant. C'est l'enracinement au sol ancestral qui donne une stabilité complète au lien familial. La souche demeure sur place malgré la disjonction de la famille à l'époque de l'essaimage. Même à cette dernière période, les frères et les sœurs s'entraideront pour garder intact le lopin paternel. Ils ont tout à gagner d'une telle conduite.

En effet père reste libre de tester, mais il s'en abstiendra par intérêt, pour ne pas diviser sa terre. Généralement, il n'a pas amassé une grande fortune. Devenu vieux, il lui faut une rente viagère pour lui, sa femme et quelquefois pour des enfants malades ou infirmes qui dépendent de lui. Cette rente viagère est prélevée sur le bien familial, ce qui exige la conservation de ce bien dans sa plus stricte intégrité. C'est ce qu'on appelle "se donner". Le grand fils doit donc recevoir un fief intouché pour qu'il puisse y récolter assez pour s'acquitter de ses obligations.

La forme des terres

A ceci s'ajoute la loi du temps qui contribue à préserver le lopin paternel de toute mutation. Soulignons que la figure rectangulaire est partout adoptée pour la division des terres en la Nouvelle-France. Le lot du censitaire ne sera qu'un petit rectangle dans le grand de la seigneurie. Toutes les habitations sont disposées en ligne longitudinale, face au fleuve ou à ses affluents. L'explication de cet alignement est simple. Au tout début du peuplement, le canot reste le seul véhicule qui relie l'habitant aux noyaux de civilisation. Donc, obligation pour le censitaire d'avoir front sur la rivière, l'unique boulevard de l'époque. On comprend que la terre doit avoir un minimum de largeur pour que chacun ait sa place. On se reprend sur la longueur. De là la forme rectangulaire des concessions françaises, au lieu de la forme carrée que prendront plus tard les concessions anglaises. Alors, impossible de céder une portion de la terre, puisque d'après l'ordonnance du roi de 1745, il est défendu de bâtir une maison sur un lopin ayant moins de un arpent et demi de largeur sur 30 de profondeur. Personne n'achète un terrain sur lequel on ne peut construire. Les autorités s'en rendent compte, la législation de l'époque vise à garder la propriété terrienne dans sa plus grande intégrité. Surtout, n'allez pas croire que l'administration badine à ce sujet. Voulez-vous des exemples ? Ils ne manquent pas.

De Québec, le 25 juin 1749, Bigot, informé que des habitants de l'Ange-Gardien se sont construits sur une portion de terre n'excédant pas un arpent

et demi de largeur, enjoint au sieur de Rouville de se transporter incessamment sur les lieux, aux frais des contrevenants, pour faire démolir les dites maisons sur-le-champ, après en avoir dressé un procès-verbal. L'intendant ordonne en outre au capitaine et autres officiers de milice du même lieu de prêter main forte au sieur de Rouville, à sa première requisition, et de lui fournir en outre tout secours d'autorité pour l'exécution de ses ordres¹.

Le 12 janvier 1752, nouvelle ordonnance du même Bigot, relativement à plusieurs habitants de l'île d'Orléans qui ont bâti des maisons sur des terrains n'ayant pas une superficie réglementaire. Le document nous donne la nomenclature des contrevenants ainsi que le genre de constructions. Voici l'extrait qui nous intéresse²:

il paroît que Pierre La Chance, habitant de St. Jean, en la dite Isle d'Orléans, a bâti l'Eté dernier une maison de pierre de trente six pieds de front sur vingt deux de large, sur un terrain d'un arpent et demi de front sur cinq arpents seulement de profondeur; que le Sr. Curodeau, résident en la dite paroisse de St. Jean, a fait bâtir en 1748, une maison de pierre sur un terrain d'un arpent de front sur quatre à cinq de profondeur, qu'il a fait faire l'Eté dernier une allonge de pierre à la dite maison, et qu'il a acquis depuis différens terrains joignant le premier; que Jean Baptiste Martel, forgeron, demeurant en ladite paroisse, a aussi bâti l'Eté dernier une petite maison de pieces sur pieces, avec une forge à côté, sur un terrain de trois

1. *Ordonnances des Intendants et Arrêts portant règlements du Conseil Supérieur de Québec.* (Québec, 1806) p. 326.

2. *Ordonnances des Intendants et Arrêts portant règlements du Conseil Supérieur de Québec.* (Québec, 1806). p. 328.

quarts d'arpent de front sur la profondeur suffisante; que Jean Marie Plante, aussi habitant du dit lieu de St. Jean, a également bâti l'été dernier une maison de pieces sur pieces, sur un arpent de front sur la profondeur suffisante; et que le nommé Serrant, Cabarétier, demeurant à la Ste. Famille, en la dite Isle d'Orléans, a fait bâtir depuis mil sept cent quarante huit, une maison de pierre, sur un simple emplacement détaché du domaine de la dite paroisse; Nous avons fait venir devant nous, les dits La Chance, Curodeau, Martel, Plante et Serrant, après les avoir entendus en notre audience de ce jour, et vu l'ordonnance du Roi du dit jour 28e Avril, 1745, Nous les avons déclarés contrevenants à la susdite Ordonnance, en conséquence de laquelle, Nous leur ordonnons de démolir ou faire démolir les dites maisons bâties sur des terrains insuffisants, et les avons condamnés en chacun cent livres d'amende, payable sans déport, et applicable aux pauvres familles des lieux. Et attendu la saison présente de l'hiver, nous leur avons accordé jusqu'au premier Mai prochain, pour démolir les dites maisons, passé lequel tems, et faute par eux de satisfaire à la présente Ordonnance, nous enverrons exprès, et à leurs dépens, des personnes pour faire les dites démolitions. Et sera la présente Ordonnance publiée dans toutes les paroisses de la dite Isle d'Orléans..

La décision des autorités ne peut être plus catégorique et la loi doit être respectée dans tous les détails. Dans le cas de l'île d'Orléans, il ne s'agit pas de simples bicoques, mais de spacieuses maisons de pierre à deux étages. Si l'on tient compte du temps qu'il faut à l'époque pour ériger des travaux de maçonnerie, on a une idée de la rigueur de ces ordonnances. On est prêt à tout pour empêcher l'habitant de morceler sa terre.

L'arrivée des artisans

Malgré cette disposition, il faudra des artisans pour soutenir l'habitant dans sa tâche. Le cordonnier, le sellier, le tanneur, le maçon, le menuisier, le forgeron, le meunier, le charron pour ne nommer que ceux-là, sont nécessaires à la vie du terrien. Ils devront se fixer à proximité des censitaires. Cette obligation détermine les Gouverneurs et les Intendants à permettre la construction de maisons sur des superficies réduites. En voulez-vous des exemples? Le 15 janvier 1753, ordonnance de Duquesne qui établit un village dans la paroisse de Château-Richer en la côte de Beaupré. Le 25 août suivant, autre proclamation du même pour l'établissement d'un village sur la Pointe de l'Est en l'Isle-Jésus. Le 15 février 1754, nouvel édit qui permet la construction d'un bourg dans la seigneurie de Saint-Michel de la Durantaye. Le 18 mars de la même année, autre ordonnance qui préside à la fondation du village de l'Assomption. Le 10 mars 1757, ordonnance de Vaudreuil et de Bigot à l'effet d'établir un bourg dans la seigneurie de Soulanges sur la Pointe nommée le Coteau-des-Cèdres. Le 17 mai 1758, ordonnance des mêmes relativement à la formation du patelin de Saint-Denis, sur la rivière Richelieu. Enfin le 20 septembre 1754, Bigot rédige une ordonnance permettant l'établissement d'un autre bourg dans la seigneurie de Neuville¹.

Ainsi à la fin de l'ancien régime, il y a relâche-

1. *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des Intendants du Canada* (3 vol., Québec. 1854-1856), 2: 410, 412, 414, 415, 419, 420; 3: 401.

ment dans l'ordonnance de 1745 relativement à la construction des maisons en pleine campagne. On comprend que l'artisan complète l'habitant. Il faut faciliter son établissement. Si l'habitant est le responsable du défrichement et du peuplement de nos concessions, l'artisan reste le véritable fondateur de nos villages.

L'entraide familiale

A tout ceci se greffe une troisième raison qui contribue à garder intact le patrimoine: c'est l'entraide familiale. Le bien ancestral se constitue par collaboration. Toute la famille travaille à l'atelier commun. On comprime le plus possible les dépenses. La petite industrie domestique se développe sous le coup de la nécessité. Toute l'économie de la ferme se résume à celle du "domaine-plein". Alors, si le bien se constitue par l'apport et la collaboration de chacun, il est juste et raisonnable que chacun ait droit à une portion des valeurs prélevée sur cet avoir commun. Et cette part, le père y pourvoit par une aide financière et matérielle aux enfants qui se marient et s'établissent de son vivant. S'il est déjà défunt c'est la mère qui s'en occupe. Sous le régime français, par exemple, souvent on donne une portion du cheptel au fils ou à la fille qui laisse le toit paternel. Il s'agit d'une vache, de quelques moutons, rarement d'un porc et souvent d'une demi-douzaine de poules avec un coq. La mariée ne reçoit presque jamais un cheval. Quant au conjoint, il a déjà le

sien. Plus tard, sous le régime anglais, les parents vont quelquefois contribuer à l'instruction de l'enfant.

Des trois principales raisons déjà énoncées, il résulte que l'habitant doit avant tout constituer un patrimoine solide qui devra rester indivisé pour être transmis aux générations qui montent. De la terre, l'on doit tirer la subsistance des vieux et former un fonds destiné à aider ceux qui tentent un nouvel établissement. Plus grand et plus prospère sera le bien commun, plus intéressantes seront les redevances de chacun.

L'autorité des parents

Autre avantage à tirer de tout ceci. La forte autorité des parents est un corollaire de la vigueur du bien familial. Voyons d'abord celle du père.

Elle lui vient de sa qualité de propriétaire terrien qui en fait en même temps le chef de l'atelier familial. Cette autorité est soutenue par l'esprit chrétien de la famille. Elle s'inspire de fortes traditions religieuses et de la loi. L'habitant exerce un véritable sacerdoce auprès de ses enfants. Ainsi nous le verrons les bénir au matin du premier de l'an. Enfin, le code reconnaît le droit du père au consentement au mariage de ses enfants mineurs ou majeurs. Ces derniers ne peuvent rien décider sans la volonté paternelle. Et si le chef de famille refuse d'acquiescer à leur demande, on doit avoir recours aux "sommations respectueuses". L'édit d'Henri II, donné en 1556, statue que les enfants qui con-

tractent des mariages clandestins contre le gré de leur père et mère peuvent être déshérités. Il ajoute cependant que les fils excédant l'âge de trente ans et les filles ayant vingt-cinq ans révolus, du moment qu'ils se seraient mis en devoir de requérir l'avis et conseil de leur père et mère, ne sont pas tenus d'attendre leur consentement.

C'est l'explication des "sommations respectueuses". Elles doivent être rédigées par un tabellion qui va lui-même en faire la lecture au père ou à la mère, si cette dernière survit à son époux. La visite du notaire devra être répétée par trois fois. Après ces formalités, la partie en cause peut contracter mariage même contre le gré des parents. Le Code Napoléon remplace le terme "sommation respectueuse" par l'appellation "acte respectueux". L'auteur estime impropre la première désignation, puisqu'une sommation est toujours, quelle que soit la tournure qu'elle prend, un acte irrespectueux.

Voyons maintenant l'autorité de la mère. Elle lui vient d'abord du droit coutumier. On se marie sous le régime de la communauté de biens. Le père et la mère sont également propriétaires des immeubles et de tout autre acquet. Si elle survit à son époux, elle devient légataire à titre universel et unique dispensatrice du patrimoine. Son rôle dans la société canadienne est considérable. La Potherie nous informe que les Canadiennes "ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix, & Beaucoup de disposi-

1. La Potherie (M. Bacqueville de), — *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, (4 vol., Paris, MDCCLIII), 1: 279.

tion à danser"¹. Montrant généralement plus de débrouillardise que son compagnon, la femme de l'habitant est l'éducatrice et très souvent l'institutrice de ses enfants. En plus des travaux domestiques, elle s'occupe de plusieurs tâches dont celles de la confection des vêtements, de l'administration de la basse-cour et du jardin potager.

Robert-Lionel SÉGUIN

* Première partie d'une conférence présentée par l'auteur, à la Bibliothèque Municipale de Montréal, le mercredi 12 novembre 1952. La seconde tranche passera en juin.

Où en sommes-nous?

(suite)

II — POSITIONS RELIGIEUSES

A — Statistiques générales

La situation du catholicisme au Canada ayant depuis le recensement de 1951, fait l'objet de nombreux articles¹, je me borne à examiner ici les positions religieuses des Canadiens français, et celles des autres groupes ethniques en autant qu'elles éclairent et permettent de mieux comprendre ces positions.

Tableau 38

La religion des Canadiens français

Dénomination religieuse	Nombre	Pourcentage
Catholique romaine.....	4,174,738	96.7
Eglise unie.....	55,009	1.3
Eglise d'Angleterre.....	40,566	0.9
Presbytérienne.....	12,641	0.3
Baptiste.....	12,208	0.3
Luthérienne.....	4,203	0.1
Grecque orthodoxe.....	1,772	—
Mennonite.....	988	—
Juive.....	411	—
Ukrainienne catholique.....	218	—
Autres.....	16,413	0.4
Total.....	4,319,167	100.0

1. Voir, entre autres, Luigi d'Appolonia, S.J., "Regards sur le Canada catholique" (*Relations*, septembre 1952), et Léopold Richer, "La situation du catholicisme au Canada" (*Notre Temps*, 27 septembre 1952).

L'immense majorité de l'élément français s'affirme donc encore catholique. Cependant, le nombre des non-catholiques dans ce groupe est passé de 103,931 en 1941, à 144,429 en 1951, ce qui fait une augmentation de 40,498. Ces non-catholiques étaient déjà des protestants ou ils ont adopté pour la plupart le protestantisme: environ 125,000 sur les 144,000.

Il peut être intéressant de connaître la répartition par provinces de l'élément français dans les différentes dénominations religieuses. Aussi bien la voir tout de suite.

Tableau 39

Répartition par province des Canadiens français dans les différentes dénominations religieuses

Provinces	Catholiques	Eglise unie
Terreneuve.....	8,570	410
Ile-du-Prince-Edouard.....	15,040	191
Nouvelle-Ecosse.....	61,229	3,050
Nouveau-Brunswick.....	192,530	1,064
Québec.....	3,302,094	6,876
Ontario.....	417,570	24,756
Manitoba.....	59,596	3,000
Saskatchewan.....	44,400	3,887
Alberta.....	44,924	5,625
Colombie.....	27,421	6,077
Yukon.....	484	45
Nord-Ouest.....	880	28
Total.....	4,174,738	55,009

Tableau 39 (suite)

Provinces	Eglise d'Angleterre	Presbytérien
Terreneuve.....	602	18
Ile-du-Prince-Edouard.....	68	92
Nouvelle-Ecosse.....	4,873	886
Nouveau-Brunswick.....	1,134	323
Québec.....	7,518	2,131
Ontario.....	16,825	6,348
Manitoba.....	1,878	428
Saskatchewan.....	1,561	406
Alberta.....	2,003	796
Colombie.....	3,996	1,200
Yukon.....	76	11
Nord-Ouest.....	32	2
Total.....	40,566	12,641

Le plus intéressant dans ce tableau, ce n'est pas la part fournie par l'élément français dans chaque province à l'Eglise catholique mais bien la part fournie aux autres confessions religieuses protestantes. L'Ontario, par exemple, qui compte 7 fois moins de Canadiens français que le Québec, en déclare environ 4 fois plus comme membres de l'Eglise Unie, environ 2 fois plus comme membres de l'Eglise d'Angleterre, et compte 3 fois plus de presbytériens. De son côté, la Colombie, qui ne renferme que 40,000 Canadiens français, affiche autant de Canadiens français membres de l'Eglise unie, que le Québec où l'élément français dépasse les 3 millions. De plus,

il me semble significatif que, sur les 55,009 Canadiens français à se déclarer membres de l'Église unie, 48,133, soit près de 90 p.c., proviennent d'en dehors du Québec, c'est-à-dire des minorités franco-canadiennes. La même remarque pourrait être faite à propos des 33,048 membres de l'Église d'Angleterre fournis par les minorités, alors que le Québec n'en déclare que 7,518, et à propos des 10,510 Canadiens français des autres provinces s'affichant presbytériens, alors qu'on n'en trouve que 2,131 dans le Québec.

On pourrait épiloguer longtemps sur les causes d'une telle répartition, mais vaut mieux passer à un autre point d'étude. L'on sait que les catholiques étaient en 1951 au nombre de 6,069,496 et formaient 43.3 p.c. de la population totale. Quelle était la part fournie par chaque groupe ethnique à ce nombre de catholiques ?

Tableau 40

Part des groupes ethniques au total des catholiques¹

Origine raciale	Nombre	Pourcentage	1941
Français.....	4,174,738	68.8	67.76
Britanniques.....	1,052,876	17.3	15.46
Polonais.....	153,059	2.5	2.72
Allemands.....	152,696	2.5	2.33
Italiens.....	136,280	2.2	2.06
Indiens.....	88,508	1.5	1.27
.....
	6,069,496	100.0	100.00

1. Le recensement de 1951 laisse de côté le groupe slave qui, en 1941, fournissait 637,749 membres à l'Église catholique. De plus, les Ukrainiens catholiques qui, en 1941, étaient classés sous la rubrique "catholiques romains", forment, en 1951, une nouvelle catégorie "Ukrainienne (grecque) catholique".

L'on voit qu'au Canada plus des deux tiers des catholiques proviennent du groupe français; en d'autres termes ce groupe fournit à lui seul au catholicisme deux fois plus de membres que tous les autres groupes réunis. A noter aussi que sa contribution a même légèrement augmenté sur celle de 1941; de même celle du groupe britannique s'est accrue de 2 p.c.

Tableau 41

Pourcentage des catholiques dans chaque groupe ethnique

Origine raciale	1951	1941	1931
Français.....	96.7	97.02	97.3
Britanniques.....	15.7	13.49	12.8
Polonais.....	69.6	80.85	85.4
Allemands.....	24.6	25.01	22.8
Italiens.....	89.5	91.18	93.5
Indiens et Esquimaux.....	53.4	50.40	52.1

Le groupe français demeure donc le groupe le plus catholique dans son ensemble, puis viennent les groupes italien et polonais. A noter que la plupart des groupes sont moins catholiques qu'en 1941, et encore moins qu'en 1931: remarque qui vaut surtout pour le groupe polonais, passé de 85 à 80, puis à 69 p.c. Seul le groupe britannique accuse une augmentation catholique à chaque recensement.

Pour compléter ces indications générales, voici un tableau qui nous montre quelle est la religion dominante dans chaque groupe ethnique, en 1951.

Tableau 42

Religion dominante dans chaque groupe ethnique

Origine raciale	Religion	% 1931 1941 1951		
Juive.....	Juive	99.1	98.8	98.3
Française.....	Catholique	97.3	97.0	96.7
Italienne.....	Catholique	93.5	91.2	89.5
Polonaise.....	Catholique	85.4	80.8	69.6
Ukrainiens.....	Catholique	69.6	56.2	55.8 ¹
Indiens.....	Catholique	52.1	50.4	53.4
Scandinave.....	Luthérienne	67.1	59.8	47.3
Anglaise.....	Anglicane	41.1	39.4	—
Ecossaise.....	Eglise unie	37.2	37.0	—
Irlandaise.....	Eglise unie	32.1	32.2	
Britannique..	Eglise unie	—	—	35.4
Allemande.....	Luthérienne	31.1	31.9	27.9
Hollandaise.....	Mennonite	—	30.5	24.7

Ainsi le groupe juif apparaît comme le plus homogène au point de vue religieux: il pratique encore le judaïsme dans la proportion de 98.3 p.c. de ses membres. Le groupe français le suit de près, mais s'affirme catholique. Les Britanniques forment un groupe composite du point de vue religieux: 35.4 p.c. sont dans l'Église unie, 26.8 dans l'Église d'Angleterre, 15.7 sont catholiques, 10.2 sont presbytériens, etc. De même, les Hollandais, qui comptent 27.2 p.c. des leurs dans l'Église unie.

1. Ce dernier pourcentage a été obtenu en additionnant les Ukrainiens catholiques et du rite romain et du rite oriental. Une pareille addition opérée en faveur des Polonais donnerait 74.8 p.c. de catholiques dans ce groupe ethnique.

B — Statistiques provinciales

Quelle était, en 1951, la situation au point de vue religieux des Canadiens français dans les diverses provinces du Canada ? Il est bon de s'arrêter à quelques détails en la matière.

1 — Terre-Neuve

Terre-Neuve comptait, en 1951, 121,544 catholiques sur une population totale de 361,416, ce qui donne un pourcentage de 33.5. Les catholiques provenaient presque exclusivement de deux sources : la britannique, 90 p.c., et la française, 7 p.c. Je m'occupe exclusivement de cette dernière.

Tableau 43

La religion des Franco-Terreneuviens

Dénomination religieuse	Nombre	Pourcentage
Catholique.....	8,570	87.08
Eglise d'Angleterre.....	602	6.1
Eglise Unie.....	410	4.1
.....
Total.....	9,841	100.0

Ce tableau nous montre que les Canadiens d'origine française à Terre-Neuve sont demeurés en grande majorité catholiques. Les non catholiques ne sont qu'au nombre de 1,271 et forment 12.92 p.c. de la population d'origine française. Ces statistiques de 1951 étant les seules que nous possédions, il n'est pas permis de faire des comparaisons.

2 — L'Ile-du-Prince-Edouard

Sur une population totale de 98,429, l'Ile-du-Prince-Édouard comptait, en 1951, 44,802 catholiques, formant un pourcentage de 44.9 de l'ensemble. Comme dans la province précédente, les catholiques provenaient presque tous des deux sources britannique et française: la première fournissant 64.5 p.c. des catholiques, et la seconde, 33.5 p.c.

Tableau 44

La religion des Canadiens français de l'Ile

Dénomination religieuse	Nombre	Pourcentage
Catholique.....	15,040	97.1
Eglise unie.....	191	1.2
Presbytérienne.....	92	—
Eglise d'Angleterre.....	68	—
Baptiste.....	50	—
.....
Total.....	15,477	100.0

Il n'y a dans l'Ile que 437 Canadiens d'origine française à se déclarer non-catholiques, ce qui donne une proportion de 2.9 p.c.

Tableau 45

Population d'origine française non-catholique

Année	Nombre	Pourcentage
1931.....	195	1.5
1941.....	314	2.1
1951.....	437	2.9

Ainsi la proportion des non-catholiques s'accroît légèrement de dix ans en dix ans; elle a presque doublé depuis 1931. Mais la population d'origine française demeure encore solidement catholique dans l'Île.

3 — La Nouvelle-Ecosse

Cette province qui a une population totale de 642,564, compte 217,978 catholiques, ce qui donne un pourcentage de 33.9. L'immense majorité des catholiques provient soit de la source britannique: 63.8 p.c. soit de la source française: 28.1 p.c.

Tableau 46

**La religion des Canadiens français
de la Nouvelle-Ecosse**

Dénomination religieuse	Nombre	Pourcentage
Catholique.....	61,229	83.
Eglise d'Angleterre.....	4,873	6.6
Eglise unie.....	3,050	4.1
Baptiste.....	2,353	3.1
Presbytérienne.....	886	1.
.....
Total.....	73,760	100.0

Le protestantisme a exercé son influence beaucoup plus fort en Nouvelle-Écosse que dans les autres provinces. Les Canadiens d'origine française comptent 12,531 des leurs qui ne sont pas catholiques, ce qui donne une proportion de 17 p.c.

Tableau 47

Population d'origine française non-catholique

Année	Nombre	Pourcentage
1931.....	10,325	17.7
1941.....	10,785	16.3
1951.....	12,531	17.

Ce tableau nous apprend que la protestantisation des Canadiens d'origine française en cette province date de loin, puisque déjà en 1931 il y avait plus 10,000 non-catholiques d'origine française. La tendance actuelle cependant est vers une plus grande protestantisation de l'élément français.

4 — Le Nouveau-Brunswick

Il y avait, en 1951, 260,742 catholiques sur une population totale de 515,697, c'est-à-dire que 50.5 p.c. de la population était catholique. Comme dans les autres provinces maritimes, l'Église catholique recrutait ses membres surtout chez les Britanniques et les Français, mais cette fois ces derniers fournissaient 73.8 p.c. du total, tandis que les premiers n'en fournissaient que 23.8.

Tableau 48

La religion des Canadiens d'origine française
du Nouveau-Brunswick

Dénomination religieuse	Nombre	Pourcentage
Catholique.....	192,530	97.4
Baptiste.....	1,883	0.9
Eglise d'Angleterre.....	1,134	0.5
Eglise unie.....	1,064	0.5
Presbytérienne.....	323	0.1
.....
Total.....	197,631	100.0

Les Canadiens d'origine française sont restés ici plus fidèles au catholicisme qu'en Nouvelle-Écosse, le protestantisme y ayant gagné comparativement peu d'adeptes. Ils ne comptent, en fait, que 5,101 des leurs se déclarant non-catholiques, alors qu'en Nouvelle-Écosse ce chiffre s'élève à 12,531.

Tableau 49

Population d'origine française non-catholique

Année	Nombre	Pourcentage
1931.....	2,498	1.8
1941.....	3,402	2.0
1951.....	5,101	2.6

La tendance est générale: même dans cette province, le bloc catholique d'origine française connaît des pertes. Mais la proportion d'ensemble n'en demeure pas moins impressionnante: 97.4 p.c. de catholiques, cela n'est dépassé que dans la seule province de Québec.

(à suivre)

Peut-on détacher la Chine de la Russie?

Quand M. Truman neutralisa Formose après la débâcle des armées du Kuomintang, on crut qu'il s'agissait d'une mesure pour mettre fin à la guerre civile et pour garder Formose comme instrument de négociations avec le nouveau régime de Pékin. Mais depuis que le président Eisenhower a donné instructions à la septième flotte de mettre fin à son barrage entre l'île et la terre ferme, il n'est plus permis d'entretenir des doutes: Tchiang Kai-chek redevient vraiment l'homme de Washington et l'on compte sur lui, sinon pour reprendre pied sur le continent, du moins pour empêcher Pékin de se donner pour l'unique représentant du peuple chinois et de réclamer un siège à l'O.N.U. Malgré l'échange des prisonniers malades et la reprise des pourparlers de Pan Mun Jom, l'attitude de fond de Washington vis-à-vis de la Chine ne paraît pas avoir évolué.

Tchiang Kai-chek aurait pu être une monnaie d'échange; on en fait un cheval de bataille.

Devant cette politique définie, il est permis de se poser certaines questions. La première, c'est de savoir si le régime de Mao Tsé-Toung est provisoire ou s'il est établi en Chine pour durer.

Les quatre mille ans de l'histoire de Chine sont, quand on les regarde dans une perspective générale, la répétition des mêmes événements. On a écrit que

l'histoire ne se répète jamais. Il faudrait faire une exception pour la Chine. Car dans l'Empire du Milieu, les dynasties se fondent par des généraux entreprenants ou des maires du palais astucieux; pour deux ou trois générations le pays connaît un gouvernement fort, prestigieux, dont l'autorité s'étend à toutes les provinces. Puis, les hommes se ramollissent et tombent sous l'influence des eunuques, l'autorité est bafouée, le pays est envahi, la Chine connaît une période d'anarchie et d'humiliation. Et le cycle recommence avec l'instauration d'une nouvelle dynastie qui rétablit la force et la grandeur du pays.

Le 1er octobre, 1952, j'assistais Place Tien An Men, au défilé des troupes et de la foule chinoises à l'occasion du troisième anniversaire de la Révolution. Je me disais: peut-être que j'assiste sans m'en douter au début d'une nouvelle dynastie dans l'histoire de la Chine. Les historiens de l'avenir relateront peut-être les circonstances dans lesquelles la dynastie des Mao, après une lutte de plusieurs années contre le général Tchiang, finit par refouler ce dernier dans son réduit de Formose et inaugura à Pékin une ère nouvelle. Tout cela est peut-être de l'imagination pure et simple; mais quand il s'agit de la Chine, il ne faut écarter aucune construction de l'esprit, si fantaisiste puisse-t-elle paraître.



Quand on suppose les chances du régime communiste de se maintenir au pouvoir à Pékin, il faut tenir compte de certains facteurs.

Il y a d'abord la haine de l'étranger. La xénophobie est une vieille tradition chinoise. Quand les Chinois sont incapables d'absorber les étrangers qui pénètrent chez eux, ils les expulsent. La capacité d'absorption de la masse chinoise a quelque chose de phénoménal. Les dynasties mongoles et mandchoues, d'origine étrangère, n'ont pas tardé à se faire siniser. Il en fut de même de la plupart des minorités nationales que la masse chinoise a refoulées dans les montagnes et qui, jusqu'à ces derniers temps, vivaient de pillage et de banditisme. Ces peuplades de brigands, quand elles refusent de se laisser absorber par la masse chinoise, vivent en hors-la-loi.

La haine et le mépris de l'étranger s'expriment dans tous les comportements, dans toutes les attitudes du Chinois. Je me rappelle la conversation que j'avais en octobre dernier avec le doyen de l'Université de Shinhua, le Docteur Ching Huey-chang. Nous causions familièrement sur les problèmes et les progrès de son institution. Comme je lui demandais tout bonnement si l'Université qu'il dirige fait des échanges de professeurs avec les universités étrangères ou envoie certains de ses professeurs prendre des cours de perfectionnement à l'étranger, il me répondit sur le ton d'un homme visiblement touché au vif : Un grand pays comme la Chine n'a pas besoin d'envoyer ses professeurs étudier à l'étranger.

Cette réflexion rejoint assez bien la remarque de cet empereur du siècle dernier qui, à la suite de la signature d'un traité humiliant avec les puissances occidentales, disait à son peuple dans une proclamation qu'il avait fait une remontrance vigoureuse

aux barbares qui étaient descendus sur le territoire de Chine et qu'il les avait renvoyés chez eux. Ces barbares étaient les Français et les Anglais. C'est probablement le même empereur de Chine qui, toujours au siècle dernier, n'avait jamais entendu parler du roi d'Angleterre et qui se demandait quel pouvait bien être ce roitelet qui demandait de signer un traité avec lui.

Durant le dernier siècle, les Chinois ont souffert dans leur amour propre l'humiliation d'incessantes interventions des puissances étrangères dans les affaires de Chine. Ils n'oublient pas que ce sont les Anglais qui ont introduit dans leur pays le vice de l'opium.

Ils ont été profondément blessés de voir les puissances étrangères s'établir dans leurs ports, se faire accorder des concessions à Canton, à Shanghai et à Tien-Tsin et ailleurs. Il fut un temps où la Commission des douanes chinoises était présidée par un Anglais.

Quand le Japon envahit la Chine en 1937, Tchiang Kai-chek symbolisa vraiment l'esprit de résistance et la fierté nationale des Chinois. A cette époque Mao Tsé-toung n'en menait pas large dans son réduit du Chansi. Quand Tchiang Kai-chek, devant l'avance des troupes japonaises, prit la décision de déménager sa capitale à Tchunking et de transporter à l'intérieur du pays les usines, les réserves de matières premières et les troupes du Kuomintang pour continuer indéfiniment la résistance, il eut vraiment toute la Chine derrière lui. Mais il arriva que sous la force des circonstances ou des nécessités stratégiques, la volonté de Tchiang Kai-chek sembla

s'émousser; ou encore la peur du communisme lui fit combattre plus âprement les armées de Mao Tsé-toung que les troupes japonaises. A partir de ce moment, le front national qu'il avait créé commença à s'effriter. Quand, après la défaite des Japonais, Tchiang Kai-chek retourna ses armes contre les troupes communistes, il ne représentait plus qu'une fraction de la Chine.

Il est fort possible qu'au lendemain de la défaite japonaise, une action rapide des armées du Kuo-mintang eût pu rétablir l'autorité de Tchiang Kai-chek sur toute la Chine, refoulant l'armée rouge aux marches de la Mongolie. Les hésitations, la médiation des Américains ont probablement coûté la victoire aux armées nationalistes. D'ailleurs, on peut discuter indéfiniment sur ces événements, parce qu'ils n'ont plus qu'un intérêt historique.

Mais il est indéniable que Tchiang Kai-chek en vint rapidement à symboliser, aux yeux des Chinois, l'intervention étrangère dans les affaires de Chine, aidé qu'il était en argent et en armements par Washington.

En face de lui, Mao Tsé-toung avait le prestige d'avoir peu reçu de l'étranger, d'avoir bâti sa propre armée avec des partisans, de l'avoir outillée au moyen d'ateliers bâtis de leurs mains. Il en vint rapidement à symboliser, pour les Chinois, la volonté du peuple à se libérer de l'intervention étrangère.



Le deuxième atout dans le jeu de Mao fut la réforme agraire.

La Chine est un pays agricole. Quatre-vingt-cinq pour cent des Chinois vivent directement du travail de la terre. C'est un pays de petites cultures, pour ne pas dire de jardinage. C'est au prix d'un labeur incessant et à force d'ingéniosité que le paysan chinois réussit à tirer sa subsistance d'un minuscule lopin de terre.

L'histoire de la Chine, c'est l'histoire d'un équilibre précaire entre les ressources alimentaires et la population. De temps immémorial, la Chine a produit juste ce qu'il faut pour nourrir sa population. Advienne un événement imprévu, une guerre, une révolution, une inondation ou une sécheresse, cet équilibre précaire est rompu. Deux, cinq, dix millions de Chinois meurent de faim.

Quand la récolte d'une année ne permet pas au paysan chinois de faire la soudure avec l'année suivante, il doit emprunter. Les taux d'intérêt en Chine ont toujours varié entre quarante et soixante pour cent, allant parfois jusqu'à cent pour cent par année pour les prêts légèrement risqués. Si le paysan n'est pas capable de rencontrer ses intérêts ou de rembourser le capital à échéance, l'usurier exige qu'il lui livre sa fille ou qu'il lui cède sa terre.

La détresse du paysan chinois aux prises avec l'usurier a tellement pénétré la vie chinoise qu'elle est le sentiment le plus commun qu'on retrouve dans les romans, dans les pièces de théâtre et dans les opéras.

Il n'est pas facile de connaître le pourcentage de paysans qui cultivaient des terres qui ne leur appartenaient pas quand les communistes prirent le pouvoir. Certains affirment que ce pourcentage

s'élevait à quatre-vingt pour cent. Les plus conservateurs mentionnent soixante pour cent. Comment le savoir ? Les statistiques ne sont pas ce qu'il y a de plus précis en Chine et l'inflation des dernières années du Kuomintang avait porté un grand nombre de spéculateurs à faire des placements immobiliers afin d'éviter la dépréciation rapide de la monnaie.

Toujours est-il que Mao Tsé-toung entreprit très à bonne heure de pratiquer la réforme agraire dans les territoires soumis à son autorité.

Les soldats chinois sont des paysans. Ils ne tardèrent pas à apprendre que du côté de Mao Tsé-toung on donnait la terre aux paysans. Ce facteur psychologique serait à l'origine du défaitisme que tous les étrangers ont noté dans les armées du Kuomintang durant les dernières années. Du côté nationaliste, on n'a jamais réussi à expliquer d'une façon convenable pourquoi les armées de Tchiang Kai-chek, richement pourvues d'armement américain, ont fondu comme neige au soleil devant l'armée de la libération nationale. Ceux qui connaissent la Chine sont d'avis que la propagande intense que les communistes ont faite avec la réforme agraire n'est pas étrangère à la débandade des soldats de Tchiang Kai-chek.

Un fait indéniable, c'est que Mao Tsé-toung a donné la terre aux paysans. Je ne dis pas qu'il l'a fait selon les normes juridiques en vigueur dans nos pays occidentaux ; je ne dis pas que cette réforme ne s'est pas accompagnée d'actes de violence et de banditisme. On affirme que la dernière révolution a coûté deux millions de têtes. Le chiffre peut nous paraître énorme, mais pour la Chine, il n'est pas exagéré.

D'autres révolutions en d'autres siècles ont coûté jusqu'à dix millions de têtes. Sous ce rapport, la Chine serait donc en progrès sensible...

Il est fort possible que les communistes aient donné la terre aux paysans avec l'idée de la reprendre plus tard pour en faire des fermes collectives. On ne voit pas très bien comment on pourrait collectiviser et mécaniser cette agriculture faite surtout de jardinage. Mais enfin, on ne peut pas écarter complètement l'idée d'une collectivisation ultérieure.

Seulement, il faut prendre le paysan comme il est. Il ne raisonne qu'en fonction de ce qui est, non de ce qui pourrait éventuellement se produire. Il a la terre. Ce sont les communistes qui la lui ont donnée. Il est communiste. Il aurait été aussi solidement en faveur de Tchiang Kai-chek, si Tchiang Kai-chek lui avait donné la terre. Mais il sera contre Tchiang Kai-chek, si celui-ci tente de rentrer en Chine, parce que Tchiang Kai-chek symbolise dans son idée la dureté des seigneurs et le régime des mandarins.



Un autre facteur nullement négligeable, c'est la personnalité des chefs actuels de la Chine. Idéologie à part, les dirigeants de la Chine communiste sont incontestablement des hommes remarquables. Mao Tsé-toung, Chou En-laï, Chu Teh et les autres ne sont pas les premiers venus. Ils ont de la culture, de la finesse et ils ont démontré qu'ils avaient du courage. On peut ne pas aimer l'idée qu'ils incarnent et la conception qu'ils se font du pouvoir, on ne peut s'empêcher de se rendre à l'évidence de certaines réalités.

Si, par conséquent, on tient compte de ces trois facteurs: haine de l'étranger, réforme agraire et personnalité des dirigeants actuels, les chances de Tchiang Kai-chek de rentrer en Chine et d'y être accepté nous paraissent minces. L'armée américaine parviendrait peut-être, à la suite d'une guerre générale sur le sol chinois, à remettre Tchiang Kai-chek en selle, mais il n'est pas sûr qu'il soit accepté par la masse chinoise. Il représentera toujours aux yeux de ses compatriotes, l'intervention d'une puissance étrangère dans les affaires de Chine.

Devant ces faits, il nous paraît y avoir deux politiques possibles vis-à-vis de la Chine: une politique de force et une politique de marchandage.

La déneutralisation de Formose est peut-être un premier pas vers l'emploi de la force, y compris celle des armes, à l'endroit de la Chine.

Cette politique se justifierait par le souci de Washington de ne pas laisser le régime communiste s'incruster en Chine, comme en Russie, au point de devenir indéracinable. La Chine est encore un pays à économie médiévale, où les communications sont pratiquement inexistantes, où il y a peu d'industries modernes, où les cadres administratifs sont insuffisants. Si on laisse la Chine s'industrialiser sous l'égide de Moscou, elle peut devenir une grande puissance. Washington aurait donc décidé, avant qu'il ne soit trop tard, de mettre à terre le gouvernement de Pékin. L'opération comporte des risques extrêmement graves, sans assurance de réussir.

Une autre politique consisterait à chercher des

moyens de s'entendre avec la Chine pour éventuellement la séparer de Moscou.

En Occident, nous commettons l'erreur de prendre la Chine pour un satellite de Moscou. La Chine n'est ni la Pologne, ni la Hongrie, ni la Tchécoslovaquie. Elle est deux fois et demie plus peuplée que l'U.R.S.S.; elle a une civilisation qui remonte à quatre mille ans; elle possède un raffinement qu'on aurait bien du mal à trouver à Moscou. Les Chinois ne souffrent pas le moins du monde d'un complexe d'infériorité vis-à-vis des Russes. Ils les prennent plutôt, comme tous les Occidentaux d'ailleurs, pour des demi-barbares ou des demi-civilisés.

La Chine a souvent eu maille à partir avec la Russie au cours de l'histoire. Les sujets de dispute ne manquent pas à l'heure actuelle. Les négociations sur le retour à la Chine du chemin de fer trans-mandchourien ont paru laborieuses. Le traité d'amitié de 1950 promettait à la Chine pour 1952 la propriété du chemin de fer trans-mandchourien et l'évacuation de Port-Arthur et de Dairen. Le Kremlin a cédé le chemin de fer mais a gardé les deux bases. La présence de soldats russes sur le sol chinois n'est pas plus agréable à la fierté des Chinois que celle des soldats américains au temps de Tchiang Kai-chek.

Du côté de la Mongolie extérieure, il paraît se jouer une partie importante depuis quelque temps. On sait que la Mongolie extérieure, profitant de l'anarchie régnant en Chine, fit sécession en 1921 et se proclama république indépendante sous l'égide de Moscou. Elle fut, à proprement parler, le premier satellite de l'U.R.S.S. Mais Pékin n'a pas oublié

que la Mongolie extérieure fit partie intégrante du territoire national durant plusieurs siècles. C'est d'ailleurs la Mongolie extérieure qui fournit à la Chine une de ses dynasties les plus prestigieuses avec Gengis Khan et Koubilaï. Depuis quelque temps, Pékin multiplie les missions culturelles et économiques à Oulan-Bator. Le premier ministre de Mongolie extérieure, Tsédenbal, fait la navette entre Moscou et Pékin. On sent, en dépit des courbettes et des expressions d'amitié, qu'il se joue de ce côté une partie importante.

Même chose du côté du Sinkiang et du Thibet.

C'est pour devancer et contrecarrer l'influence russe que Pékin s'est hâté d'occuper le Thibet. Le sol du Sinkiang contiendrait, paraît-il, de riches gisements de pétrole. Pékin hâte la construction du chemin de fer Shanghai-Lanchow pour détourner vers la Chine centrale les richesses de l'arrière-pays qui autrement seraient attirées vers l'Union Soviétique.

Les Chinois sont un peuple prolifique. Ils sont à court d'espace dans les basses plaines et dans les vallées des rivières où ils pratiquent une culture intensive. Ils peuvent difficilement émigrer ailleurs dans l'Asie des moussons, car partout la densité de la population dépasse les ressources alimentaires. Le seul territoire à leur portée est l'intérieur et les immenses steppes de l'Asie centrale sur lesquelles, par des travaux d'érigation, on peut pratiquer la culture extensive des céréales et faire de l'élevage. Mais cette pénétration vers l'intérieur rapprochera la masse chinoise des frontières de l'U.R.S.S., et, en multipliant les contacts, augmentera les causes de friction.

Il ne faut pas prendre pour une fatalité que la Chine et l'U.R.S.S. soient irrémédiablement destinées à marcher la main dans la main pour les siècles à venir. La collaboration est actuellement intense entre les deux pays, en dépit des éléments de friction. On se demande comment il pourrait en être autrement. La seule fenêtre ouverte que la Chine possède sur le monde extérieur, c'est l'Union Soviétique.

La Chine n'est pas un satellite de Moscou, mais elle en est jusqu'à un certain point l'esclave. Une rupture avec l'U.R.S.S. l'isolerait totalement du monde entier.

On comprend aisément que la Chine ne soit pas prête à consentir à un règlement en Corée sans avoir l'assurance d'obtenir une voix dans le concert des nations. Elle peut compter actuellement sur la collaboration de l'Union Soviétique; elle n'est pas prête à risquer de perdre cette amitié, sans avoir l'assurance d'une compréhension par ailleurs.

Une seule solution nous paraît possible: un règlement général de toutes les difficultés d'Extrême-Orient: guerre de Corée, blocus de la Chine, Formose, etc.

Ensuite, une politique réaliste qui saurait tenter Pékin par des avantages économiques et financiers aboutirait peut être à détacher graduellement la Chine de Moscou, puis introduire des éléments de discorde entre les deux grandes puissances marxistes. L'opération est délicate, mais il ne coûterait pas plus cher de la risquer que de s'acheminer à pas certains vers une guerre générale.

Gérard FILION

Le Mois :

M. Abbott se confesse

par

EDMOND LEMIEUX

Il y a bien des années — en fait depuis 1945, c'est-à-dire depuis qu'il a été question de faire renouveler les accords fédéraux-provinciaux de 1942 — *L'Action Nationale* suppliait le gouvernement de la province de Québec de faire pièce aux manœuvres fédérales par des mesures positives. C'était là, estimions-nous, le seul moyen d'obtenir quoi que ce soit d'un gouvernement fédéral dont la mauvaise volonté centralisatrice était évidente.

Alors qu'il était député, André Laurendeau avait suggéré qu'au lieu de voter des lois de plein pouvoir au cabinet "en vue de régler le problème des relations entre le fédéral et les provinces", il aurait mieux valu prendre l'offensive au grand jour. Il demandait au gouvernement de la Province de lancer cette offensive en créant une Commission Royale d'Enquête qui apporterait la contrepartie autonomiste, précise, concrète, de la thèse et des solutions centralisatrices de la Commission Sirois. Ainsi pourrait être mobilisées les forces provincialistes à travers tout le pays.

Or la Chambre de Commerce de la Province n'a pas aussitôt obtenu, en 1953, la nomination de cette commission, que le gouvernement fédéral s'affole

— et même peut-être se divise. Que sera-ce si la Commission nous apporte enfin le document complet, précis dans ses démonstrations comme dans ses propositions, que nous attendons d'elle ?

Les premiers signes d'affolement, on les trouve dans le texte même du discours du budget de M. Abbott. Il y est accordé, en effet, des concessions significatives (élévation de 5 à 7% qui tient compte du taux de la province de Québec pour l'impôt des compagnies, abandon de l'impôt sur le transfert des valeurs, et plus tard admission à l'exemption des impôts versés par les compagnies de services publics au Fonds d'éducation). Le tout est surtout accompagné d'aveux formidables quand on se rappelle les thèses fédérales des années dernières, notamment les attitudes de M. Ilsley.

Certes pour voir tout ce que contient le discours de M. Abbott, il faut avoir de la mémoire et, aussi, savoir lire entre les lignes. M. Abbott, bien sûr, ne se met pas à genoux, couvert de sacs et de cendres, pour faire son *mea culpa*. Il prétend, au contraire, vous le pensez bien, se justifier. Bien plus nous verrons que c'est une politique d'habileté qu'il veut poursuivre en vue d'esquiver, auprès de l'opinion publique, le coup de la Commission. Mais cette première feinte est déjà une preuve que le coup a porté; il n'est pour la Province qu'à savoir pousser son avantage.

Ce ne serait la faute de personne!

La justification de M. Abbott consiste à prétendre que tout ce qui arrive n'est ni de sa faute, ni de la

faute de personne au Canada (et en raisonnant ainsi il donne à beaucoup de Canadiens la tentation de se dire que ce doit être alors la faute de l'Angleterre et des États-Unis, quoique dans sa pensée il doive s'agir des Allemands et des Russes!). Si le budget exige $4\frac{3}{4}$ milliards de dollars: 2 milliards pour la défense (prochaine guerre), 450 millions pour la dette (causée par deux guerres), 1 milliard pour la sécurité sociale, et bien peu de chose en définitive pour l'administration générale, "on ne saurait, nous dit-il, rejeter la responsabilité de cette situation sur tel ou tel groupe d'Ottawa. Ce problème découle de la volonté de la majorité des habitants de nos dix provinces, qui naturellement, forment le Canada. Il n'est personne, à Ottawa, qui ait un goût particulier pour le principe de la centralisation, ni qui voit là un but à atteindre. Personne ne désire priver les gouvernements provinciaux de leurs droits, ni assumer leurs responsabilités. Personne ne veut rendre plus sérieux les problèmes ardues auxquels font face les gouvernements provinciaux¹."

Ce n'est pas au lecteur de *L'Action Nationale* qu'il y a lieu de montrer tout ce qu'il y a de suave dans cette déclaration cousue de fil blanc. Elle révèle que M. Abbott s'est fait un excellent élève de M. Saint-Laurent et qu'il va passer maître, lui aussi, dans l'art de manier la tautologie et de servir à l'électeur des arguments tout juste bons à convaincre des mentalités de cinq ans. J'aime bien, à ce sujet, "les habitants de nos dix provinces, qui, *naturellement*, forment le Canada"! Si la théorie de

1. *Débats de la Chambre des Communes*, 19 février 1953, p. 2256.

M. Abbott est exacte, si le cabinet fédéral n'a plus de responsabilité dans la conduite du pays, alors il devient impérieux que la politique fédérale soit constamment et dans chacune de ses réalisations, plébiscitée. L'on verra bien alors si le pays réel correspond toujours aussi bien au pays légal dans toutes et chacune des décisions gouvernementales; et il y a nombre de raisons de croire que M. Abbott aurait quelques surprises.

S'il y eût eu la coïncidence que l'on prétend, il est douteux par exemple que les allocations familiales fussent devenues la loi du pays. Votées à la veille d'une élection fédérale alors qu'elles n'étaient réclamées — et pas du gouvernement fédéral — que par des groupes sociaux du Québec, elles ont surtout valu au gouvernement d'Ottawa, dans le reste du pays, des accusations à l'effet que le parti libéral achetait le Québec pour se faire pardonner une politique de guerre que le pays réel du Québec avait explicitement repoussée. La volonté du cabinet fédéral, qui a décidé d'enfreindre la constitution à ce sujet, comme au sujet des autres mesures de sécurité sociale (même si des amendements ont pu ensuite être obtenus qui ont légalisé une politique qui reste anticonstitutionnelle dans son esprit), cette volonté dis-je engage les dirigeants d'Ottawa; si elle ne nous permet pas d'affirmer positivement que ceux-ci ont *désiré* "priver les gouvernements provinciaux de leur droit et (*souhaité*) d'assumer leurs responsabilités, elle nous autorise au moins à dire que les gardiens de la constitution et du bien commun, ont *consenti* à poursuivre une telle politique. Toujours la vieille histoire d'Adam et d'Eve:

“La femme que vous avez mise avec moi m’a donné du fruit de l’arbre et j’en ai mangé”.

Les admissions

Mais l’important à retenir n’est pas ce discours de Tartuffe. L’important, c’est l’admission qu’en agissant ainsi, en s’immisçant dans des domaines de responsabilités nettement provinciales, le gouvernement fédéral a très spécifiquement rendu impraticable le jeu normal de la constitution, déjà si fort compromis par les dépenses de guerre. Lisons plutôt :

Si le budget fédéral ne renfermait aujourd’hui que les catégories de dépenses qu’il y a quelques années à peine on s’accordait à reconnaître, comme étant nécessaires ou suffisantes pour le gouvernement fédéral, j’arriverais presque à équilibrer mon budget, si j’avais seulement à ma disposition les sources traditionnelles de revenus dont jouissait le gouvernement central au 19^e siècle (...) Etant donné un tel état de choses, je pourrais sans doute conseiller en toute sûreté l’abolition complète de tous les impôts fédéraux sur les revenus des particuliers et des sociétés. Nous pourrions supprimer la taxe générale de vente de 10 p.c., la taxe d’accise de 15 p.c., ainsi d’ailleurs que les droits successoraux. Ces domaines d’imposition seraient alors entièrement laissés aux provinces¹.

Et plus loin, après un nouveau paragraphe de justification, le ministre nous dit : “Sans doute, le volume des impôts fédéraux rend-il plus malaisé un accroissement sensible des impôts provinciaux. Point

1. *Op. cit.*, p. 2255.

n'est besoin d'une commission royale pour nous révéler cette vérité¹."

Voilà donc qui est assez clair. Si le Fédéral ne se mêlait que de ce qui le regarde et si, au surplus, il n'exagérait pas son effort de défense jusqu'à l'absurdité pour un pays de la taille du Canada, les provinces auraient leurs coudées franches dans l'exercice de leurs responsabilités. C'est en s'emparant des pouvoirs fiscaux provinciaux, en bonne partie pour assumer des responsabilités que la constitution assigne aux provinces, que le Fédéral gêne celles-ci. Il n'y aurait certes pas lieu d'appuyer sur cette évidence tant de fois soutenue par les vrais fédéralistes si, depuis des années, tout ce qu'il y a d'autorité et de thuriféraires libéraux n'avaient embouché toutes les trompettes du parti afin de convaincre la population du contraire.

Point n'est besoin, bien sûr, d'une commission royale pour nous apprendre cette vérité; mais il était évidemment utile d'en avoir une pour que, se sentant menacés d'être pris en défaut par des hommes compétents et en autorité, MM. Abbott et consorts se lèchent les doigts au plus vite afin de pouvoir soutenir devant l'opinion publique qu'ils ne les ont jamais trempés dans la confiture. Jusqu'au dernier discours de M. Abbott, la politique fédérale n'avait jamais, au grand jamais, créé de difficultés aux provinces! Bien au contraire, loin de nuire à l'autonomie, la politique fédérale sauvait l'autonomie des provinces! Que le premier ministre de la province de Québec ne s'est-il souvenu avant de la règle selon

1. *Op. cit.*, p. 2256.

laquelle la crainte est donnée comme le commencement de la sagesse.

Il y a d'ailleurs plus que cela dans le discours de M. Abbott. Imaginez-vous que notre ministre des finances, et aussi le premier ministre Saint-Laurent, si l'on en croit ce qu'il a déclaré à une délégation de la Chambre de Commerce de la Province, ont découvert que le rapport Sirois était centralisateur. Ceux qui ont suivi les déclarations de nos hommes politiques fédéraux depuis quinze ans n'en croiront ni leurs yeux, ni leurs oreilles! Parlant de la Commission Sirois, M. Abbott dit ceci:

Cette commission a effectué une étude très complète et très approfondie, et soumis des recommandations d'une vaste portée. Les provinces ont jugé qu'elles ne pouvaient pas les accepter. Peut-être, en examinant de nouveau ces propositions à l'heure actuelle, certains estimerait-ils qu'elles étaient trop rigoureuses et qu'elles comportaient l'abandon par les provinces d'une partie de leur compétence¹.

Et plus loin, après avoir parlé des propositions fédérales d'après guerre, largement appuyées sur les conclusions du rapport Rowell-Sirois, il continue:

Là encore, on peut soutenir que ce programme d'après-guerre était trop ambitieux et un peu prématuré. Sans doute, on y proposait une révision profonde du *statu quo*, non seulement dans les domaines des recettes, mais sur le plan des dépenses².

1. *Op. cit.*, p. 2256.

2. *Ibid.*

Il est difficile de demander plus comme aveu ou reculade à un politicien qui doit au moins sauver la face ou protéger ses arrières, comme vous voudrez! Mais si cela ne veut pas dire que ces diverses propositions étaient trop centralisatrices, cela ne veut plus rien dire. Certes les mots "centralisateur" et "centralisation" n'y sont pas; ce sont des expressions complètement taboues à Ottawa pour la même raison qu'un sage proverbe nous dit de ne jamais parler de corde dans la maison d'un pendu. Mais sauf le mot, tout le reste y est.

"Un peu prématurée..."

On notera d'ailleurs que M. Abbott ne dit pas que cette centralisation était mauvaise. Et c'est ici qu'il faut prendre garde de s'emballer plus que de raison et de croire la partie gagnée. Le ministre affirme simplement qu'elle était "trop ambitieuse et un peu prématurée". Et cela fait toute la différence quant à l'interprétation à tirer de ces textes quant aux intentions des autorités fédérales. On se rend compte à Ottawa qu'avec le rapport de la nouvelle commission, le temps sera probablement passé où l'on pourra encore faire prendre des vessies pour des lanternes à l'opinion, l'embrouiller en la criblant de sophismes pour lui prouver que ce sont les centralisateurs qui sont les véritables décentralisateurs, alors que les décentralisateurs ne sont que des centralisateurs. Il s'agit plutôt de devancer les conclusions inévitables et irréfutables auxquelles la Commission en viendra nécessairement sur le sujet. De pouvoir compter sur la courte mémoire

des électeurs pour prétendre que les autorités fédérales n'ont jamais dit autre chose. Puis de conclure à l'inutilité de ladite commission, au gaspillage d'argent que représente une telle initiative en vue de démontrer une chose déjà admise.

Cela rappelle la position des coopératives suédoises dans leurs luttes contre les trusts. La menace de la concurrence coopérative amenait le trust à réduire ses prix. Après quoi le trust pouvait soutenir que l'initiative coopérative se révélait inutile parce qu'incapable de faire mieux que le trust. Les dirigeants coopératifs disaient alors à leurs membres: "L'important n'est pas que nous ayons une usine qui fonctionne, mais que les prix baissent. Si en investissant 3 millions dans une construction d'usine, nous obtenons une réduction de prix pour le consommateur équivalant à 10 ou à 100 p.c. annuellement sur le capital investi, nous avons fait un magnifique placement même si l'usine doit rester fermée faute de pouvoir ensuite concurrencer le trust. Au lieu d'être une usine en fonctionnement, elle devient un monument à l'efficacité du coopératisme comme moyen d'obtenir des prix avantageux pour le consommateur". Dans le même sens, pour avoir déjà forcé le gouvernement fédéral à se découvrir et pour l'obliger à rester découvert, la Commission Tremblay sur les relations fédérales-provinciales vaut avant tout autre résultat, l'argent qu'elle coûtera, même si elle ne devait aboutir qu'à démontrer péremptoirement le fait que M. Abbott vient d'accuser et que le gouvernement fédéral avait toujours refusé jusqu'ici. Il y a lieu d'espérer d'ailleurs qu'elle apportera bien autre chose.

De l'inutilité des commissions...

Or cette autre chose, c'est-à-dire des propositions concrètes de solution, M. Abbott, dans une finale vraiment cocasse, se prépare à la refuser. Après s'être essayé à démolir par des faux-fuyants les propositions concrètes décentralisatrices déjà soumises par la Chambre de Commerce, il insinue que les Commissions royales ne valent rien pour régler de tels problèmes. "Aucune commission royale, dit-il, n'a fourni la formule. Les dispositions que prévoient les accords (actuels) ont été forgées sur l'enclume d'une expérience ardue. Notre manière de concevoir a été uniquement pragmatique et notre solution s'adapte à la réalité de la situation dans laquelle il faut appliquer la formule."

Voilà un gouvernement qui depuis quelques années n'a cessé de multiplier les commissions royales en vue de pousser son ours centralisateur. Effectivement, il a bâti toutes ses solutions sur les rapports de ses commissions, et il en a tiré grand profit au point de vue centralisation. Certes il y a eu l'enclume de l'expérience dont il parle et qui est venue de la résistance de quelques provinces à la centralisation. Mais travaillant sur un plan de centralisation ces résistances n'ont pas pu enlever à l'agresseur l'avantage de l'offensive; moins centralisateurs, les accords réalisés sont restés centralisateurs. Au moment où la province de Québec décide de se défendre en passant à son tour à l'offensive, on comprend que les centralisateurs tremblent et que les commissions, une fois au service des provinces, leur apparaissent tout à coup sans valeur!

Et puis après, M. Garson

Tout cela serait risible, si les idées les plus sacrées d'une civilisation, et en définitive de la civilisation tout court, du droit de vivre, n'étaient pas en jeu. Pour le moment, retenons les aveux faits, mais n'allons pas nous endormir. En aurions-nous eu envie que M. Garson, le ministre de la Justice, nous en aurait dissuadés par ses déclarations de Winnipeg. M. Abbott admet en somme que toute la politique fédérale depuis 15 ans a été centralisatrice, presque entièrement basée sur le rapport Sirois et les propositions de 1945; M. Garson s'en va à Winnipeg, sans doute maladroitement selon M. Abbott — et c'est ici qu'une division s'esquisse au sein du cabinet — déclarer que les ententes résultant de cette politique doivent devenir permanentes au plus tôt. Il essaie ensuite de démentir, de prétendre qu'il n'a parlé que pour le Manitoba, mais son texte reste là, formel: "*Nothing is more important, therefore, than these tax agreements between the Federal Government and nine (pas seulement le Manitoba) of the ten provincial governments should be perpetuated.*" Les élections se préparent: on va souffler de l'autonomie et de la bonne entente dans Québec, de la centralisation et de l'anti-Québec dans le reste du pays!

●

Notre tâche n'est donc pas terminée. Il faut que l'offensive continue. Que la Commission termine son travail et fournisse à l'opinion publique de toutes les provinces un rapport qui surpasse en qualité les

1. *Op. cit.*, p. 2257.

rapports des Commissions fédérales. Il faut que l'opinion publique en soit saisie de façon que le champ ne reste plus libre aux argumentations fédéralistes à sens unique, rendues impressionnantes par l'habit scientifique et documentaire dont on les recouvre. Que l'opinion réclame du gouvernement provincial une politique active et de nos députés et ministres à Ottawa, des prises de position nettes. La farce des cabinets à double face et des politiciens à double discours doit cesser sur ce terrain en particulier. Le temps est venu pour l'opinion publique d'exiger des partis fédéraux qu'ils prennent position franchement, nettement, complètement et concrètement pour ou contre la centralisation; et qu'ils répudient dans leur parti et expulsent des cabinets ceux qui avanceront des idées contraires.

La province de Québec, en particulier, doit exiger du premier ministre Saint-Laurent qu'il nous présente un gouvernement sincèrement désireux de sauvegarder à tout prix l'esprit de la Confédération canadienne, purgé des centralisateurs, francs ou tortueux. Comme aux premières années d'après 1867, il est devenu essentiel que tous les partisans de l'Union sous toutes ses formes soient relégués du côté de l'opposition, qu'ils soient rouges, bleus, cailles ou de toute autre couleur. Le salut public passe avant les partis! Aux partis qui veulent survivre ou réussir de se conformer aux exigences de salut public. Voilà ce qu'il faut que nos députés apprennent de leurs électeurs, de façon qu'ils comprennent bien que nous ne leur tenons pas rigueur de leur couleur, mais que nous entendons que les couleurs n'aient de signification pour nous que par les idées auxquelles elles se fixent.

A l'écoute du monde...

par

JEAN-MARC LEGER

Les événements qui font le plus de bruit ne sont pas forcément ceux qui influent le plus sur la marche du monde. Et tandis qu'ici et là, sur les divers continents, les antagonismes continuent de s'affirmer, certains efforts de rapprochement et d'unification progressent lentement. C'est ainsi que la mise en marche du pool européen de l'acier a marqué le deuxième temps de la concrétisation du vaste projet de Robert Schuman.

L'importance de la communauté européenne du charbon et de l'acier provient non seulement de l'ampleur des intérêts en jeu, de l'étendue du secteur économique auquel elle s'applique mais plus encore, peut-être, de sa valeur d'expérience. Que cette mise en commun aux points de vue de l'exploitation et de la gestion de deux des éléments de base de l'économie s'avère fructueuse et il est indéniable que l'idée européenne aura accompli un immense pas en avant.

Pour le public européen lui-même et, a fortiori, pour le public américain, le panorama actuel de l'Europe unie est fortement embrouillé: dans la forêt d'institutions, d'entreprises, de sigles qui naissent à tout moment, on n'arrive plus très bien à retrouver le chemin suivi et à faire le point de la situation. Essayons donc de fixer un schéma général

des divers organismes qui se situent à l'enseigne de l'union européenne.



Il convient de distinguer trois plans principaux où, depuis la fin du conflit, les principaux pays de l'Europe occidentale ont tenté de réaliser une certaine mesure d'union: l'économique, le politique et le militaire. Sur le plan économique, il convient de distinguer essentiellement deux institutions: l'O.E.C.E. (l'Organisation européenne de coopération économique), avec l'Union européenne des paiements dont elle a entraîné la fondation; le pool charbon-acier naissant. Deux organismes également puissants mais de nature et aux fins profondément différentes.

L'Organisation européenne de coopération économique, qui groupe actuellement dix-huit pays, est née de la nécessité impérieuse de dresser la somme des besoins de ces pays pour leur relèvement. Les États-Unis avaient en effet fixé comme condition préalable à l'ouverture de vastes crédits — connus plus tard sous le nom de "plan Marshall" — l'entente entre pays européens qui allaient devoir élaborer un programme de relèvement commun.

C'est en avril 1948 que l'OECE fut constituée, avec deux tâches bien précises: assister le gouvernement des États-Unis dans l'exécution du programme d'aide à l'Europe; développer la coopération entre pays participants, objectif permanent qui devait être poursuivi même après la cessation de l'aide

américaine, afin d'assurer la stabilité économique de l'Europe. Selon les besoins de l'heure, l'action de l'OECE a été centrée tour à tour sur le relèvement de la production, sur la stabilité financière intérieure, puis, depuis 1950 et encore maintenant, sur la libération des échanges et l'organisation des paiements européens.

A ce dernier sujet, l'OECE constituait, en 1950, l'Union Européenne des Paiements: organisme de paiements multilatéraux, capable, en outre, de jouer un rôle déterminant dans la politique de libération des échanges. Mais aussi bien l'OECE que sa création, l'U.E.P. n'étaient encore que des organes de liaison, dont les décisions étaient — et sont encore — prises par les seuls représentants dûment mandatés des gouvernements participants, les ministres des affaires étrangères ou leurs suppléants. Seule la décision prise en commun par le Conseil des ministres des affaires étrangères a force exécutive.

La communauté charbon-acier, au contraire, possède une autorité propre: elle n'est pas simplement un organe de liaison mais une institution autonome dotée d'un pouvoir d'exécution. Il s'agit ici d'une première étape vers une véritable unification économique européenne, sous l'égide d'une autorité politique commune. On sait que la C.E.C.A. reste ouverte à tous les pays européens qui désireraient y participer.

Les prochaines années démontreront si l'on avait vu trop grand ou bien si, en dépit de la rivalité d'intérêts et de la complexité de la machine à mettre en marche, il est possible de pratiquer de façon

concrète et sur une grande échelle une action économique commune en Europe occidentale. Si l'initiative réussit, il est à prévoir qu'elle sera suivie d'un certain nombre d'autres et qu'ainsi progressivement une communauté économique européenne se constituera sur laquelle il sera ensuite infiniment plus facile de bâtir une autorité politique commune, une forme quelconque de fédération européenne.



Si maintenant nous passons au plan militaire, nous devons nous rendre compte que la situation est infiniment plus complexe et bien plus délicats les problèmes à affronter. Même si tous les pays de l'Europe occidentale avaient pu adhérer à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, il est probable que le projet d'une armée européenne serait né tôt ou tard, conséquence de la formation d'une fédération européenne.

Les journaux nous ont suffisamment parlé, ces derniers temps, des débats ardues qui entourent le projet d'armée européenne pour qu'il ne soit pas nécessaire de nous étendre longuement là-dessus. Alors que le pool charbon-acier a voulu doter l'Europe occidentale d'une autorité supra-nationale dans un secteur déterminé de l'économie, la communauté européenne de défense (CDE) vise au même but, pour le secteur défense. Sans doute eût-il été plus logique et plus facile de créer d'abord, par les pools, une Europe économiquement unie, puis une fédération européenne et alors seulement une armée européenne.

La pression des événements a mis de l'avant l'aspect défensif et militaire de l'Europe unie. Jusqu'à maintenant, cependant, rien de concret n'a encore été réalisé. La Communauté européenne de défense n'est pas encore constituée et l'armée européenne reste à l'état de projet. C'est sur le plan militaire que l'idée européenne a accompli le moins de progrès.

Enfin, sur le plan politique, il convient de retenir l'activité de deux organismes principaux, l'un déjà vieux de plusieurs années, l'autre créé tout récemment. Le premier est le Conseil de l'Europe, qui groupe quinze pays et agit par deux organes distincts: le comité des ministres et l'Assemblée consultative. On a beaucoup ironisé sur le Conseil de l'Europe et, en certains milieux, vivement attaqué son "inefficacité". Il est vrai que sur le plan des résultats pratiques, les sessions annuelles de l'Assemblée et les rencontres du Conseil des ministres ont donné assez peu. Mais il importe de considérer d'un côté que le Conseil n'a qu'un pouvoir délibérant et de l'autre que, malgré tout, il constitue une puissance morale non négligeable qui prépare lentement les esprits à accepter plus facilement et plus tôt les premières réalisations européennes concrètes, telle la communauté du charbon et de l'acier.

Toujours sur le plan politique, une assemblée spéciale, nommée "assemblée ad hoc", a élaboré en janvier et février derniers un projet de communauté politique européenne, le premier du genre

qui présente quelques chances de survie. Les 87 membres de cette assemblée extraordinaire ont accompli un travail extrêmement sérieux dont les résultats sont maintenant devant les parlements des six pays directement intéressés: France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. Sans doute, les chances sont-elles extrêmement minces pour que ce projet ou tout autre analogue soit adopté d'ici quelques années. L'intérêt de l'entreprise reste néanmoins considérable en ceci qu'elle ouvre un peu plus la voie vers l'Europe unie qui devra bien venir tôt ou tard.



Tel est présentement le panorama de l'unité européenne. Sur le plan économique: l'O.E.C.E. (organisation européenne de coopération économique), avec sa filiale, l'U.E.P.; à côté, la toute nouvelle communauté européenne du charbon et de l'acier. Sur le plan militaire: le projet de communauté européenne de défense, premier temps d'une armée européenne; sur le plan politique: le Conseil de l'Europe à Strasbourg et le projet d'une communauté politique européenne.

Ajoutons à cela des organismes qui, silencieusement, accomplissent un excellent travail dans l'intérêt commun, notamment la Commission Européenne du Tourisme, celle des chemins de fer européens; notons aussi les projets déjà passablement avancés de communauté sanitaire (pool blanc), de communauté des produits agricoles (pool vert).

Par là, on voit que l'idée européenne a marqué de nets progrès depuis la fin du conflit et qu'elle commence vraiment à se traduire en des institutions concrètes. A qui serait porté à blâmer la lenteur de la marche, faut-il rappeler qu'en pareil domaine et surtout s'agissant de l'Europe, rien ne serait plus préjudiciable qu'une hâte inconsidérée ? Mieux vaudrait une certaine mesure, si faible soit-elle, d'union européenne, atteinte d'ici dix ans, que la création immédiate d'une véritable fédération, constituée sous la pression des événements, mais qui, édifice par trop fragile, croulerait à la première occasion.

Armée européenne

La lenteur des progrès comme l'acrimonie des débats laissent bien voir que c'est sur le plan militaire qu'il sera le plus difficile de réaliser l'union des pays européens. Depuis l'instant où l'URSS a paru vouloir entrer dans la voie des compromis, on a, semble-t-il, moins ressenti l'urgence de la création de l'armée européenne. Sans doute l'Allemagne occidentale a-t-elle, ces semaines dernières, ratifié le projet mais on peut penser que cela ne va pas hâter forcément la réalisation du projet. Trop de facteurs d'ordre psychologique, sentimental, historique jouent en ce domaine, en plus de toutes les données d'ordre pratique pour que l'on puisse s'étonner de la difficile gestation de l'armée européenne.

Un autre facteur dont il importe de tenir compte réside dans le fait que deux des pays intéressés, France et Belgique, sont placés à la tête de vastes

territoires sis sur d'autres continents. Les obligations qui en découlent pour ces puissances rendent leur situation infiniment plus délicate que celle des quatre autres pays.

Si l'Angleterre avait accepté d'être partie à l'entreprise, il est probable que la ratification serait déjà, en France, un fait accompli. Et la France et l'Allemagne ayant ratifié, les autres pays, Italie et Benelux, auraient aussitôt suivi. Maintenant, le climat international s'étant un peu bonifié, l'opposition restant toujours aussi forte à droite et à gauche, l'hésitation aussi considérable au centre, il est probable que l'actuel Parlement français ne voudra pas prendre sur lui de placer le pays devant un fait accompli. Ou bien, il y aura dissolution et tenue d'une nouvelle élection générale ou encore — et l'idée, lancée par M. Robert Schuman paraît faire son chemin — on organisera un referendum qui permettra à l'ensemble de la population de se prononcer sur le projet. Et les indications que l'on peut tirer aussi bien de la presse française que des dernières élections municipales invitent à penser que rien n'est moins sûr que la ratification par le peuple français du projet d'armée européenne.

Les relations entre les États-Unis et leurs alliés européens se sont nettement détériorées, ces dernières semaines. Sans que l'essentiel soit mis en question, il est évident que l'attitude américaine a créé un malaise considérable. Nul ne s'est exprimé aussi franchement, à ce sujet, que M. R.A. Butler, chancelier britannique de l'Échiquier qui, dans un important discours, a affirmé que Washington nuisait

à une franche collaboration et partant à l'unité des pays occidentaux.

Si les divergences politiques entrent pour une certaine part dans cette tension, l'essentiel provient de l'attitude protectionniste des Américains en matière de commerce extérieur et des possibilités de renforcement de cette attitude. On sait que le Congrès étudie actuellement la question de la dénonciation de la loi sur les accords commerciaux réciproques. Pareille dénonciation, réclamée par les grands intérêts américains, aurait pour effet l'adoption d'un nouveau régime des tarifs douaniers, qui seraient considérablement plus élevés que présentement. Or, déjà ceux-ci paraissent exorbitants au regard des Européens.

Un double paradoxe entache la politique américaine en matière de commerce avec l'étranger. D'un côté, les dirigeants américains ne cessent de proclamer que le communisme se nourrit du marasme économique et des bouleversements sociaux qui en constituent le corollaire: mais dans le même temps, la politique économique combattant la politique étrangère, on refuse aux peuples européens le moyen d'assainir leur économie en vendant largement à l'Amérique du Nord. De l'autre côté, Washington demande avec insistance, voire exige que les pays occidentaux ne fassent pas commerce avec les pays du bloc soviétique mais n'entend pas pour autant ouvrir trop grandes ses portes aux produits européens. On comprend aisément l'impatience et la mauvaise humeur des pays européens. Ceux-ci ont compris et accepté la réduction de l'aide américaine directe mais ils croyaient que le slogan

de M. Butler "du commerce, non de l'aide" trouverait une large application. Loin que les E.U. pensent à favoriser les échanges commerciaux, une forte tendance s'est dessinée pour un renforcement des tarifs douaniers. Il est vrai que l'opposition du cabinet Eisenhower à cette modification et son insistance pour que le Congrès accepte plutôt de reconduire les accords commerciaux réciproques conduira peut-être au statu quo.

Mais celui-ci sera vraisemblablement insuffisant et Washington devra peut-être choisir entre une plus large ouverture de ses marchés aux produits européens ou une acceptation implicite d'une reprise des échanges entre l'Ouest européen et les pays soviétiques.

SOMMAIRE

•

L'ACTION NATIONALE:

L'Etat du Québec..... 307

ADRIEN THERIO:

Souvenons-nous de Jules Fournier..... 310

ROBERT-LIONEL SEGUIN

L'habitant..... 321

RICHARD ARES, S.J.:

Où en sommes-nous?..... 345

GERARD FILION:

Peut-on détacher la Chine de la Russie?..... 356

F.-A. ANGERS:

M. Abbott se confesse..... 368

JEAN-MARC LEGER:

A l'écoute du monde..... 380

TÉL. HA 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

914 St-Denis :: Suite 212 :: Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Marcel ALLARD

Gérant général

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

Biscuits - Gâteaux - Tartes

235 ouest, ave LAURIER, Montréal

CR 2165

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

Sans bourse délié

Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . .

Flavius Gagné, gérant

60 ouest, rue Saint-Jacques, P.L. 1807, Montréal 1

Représentants

Gérard Cofsky
Gérard Gauthier

J.-P. Corbin
L.-P. Lausler

Yanko Donatier
J.-P. Robit

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

NOS BROCHURES

Louis Riel (Groulx)	0.05
Pourquoi nous sommes divisés (Groulx)	0.05
Why we are divided (Groulx)	0.05
Que seront nos enfants (Bourassa)	0.20
Alerte aux Canadiens français (Laurendeau)	0.10
Le Culte de l'incompétence (F.-A. Angers)	0.10
Pour notre libération (Chaloult)	0.15
De l'Education (Chaloult)	0.15
Nos Ecoles enseignent-elles la haine de l'anglais (Laurendeau)	0.10
Le Bilan d'un conflit	0.10
Votre dignité Jeunesse (P.-E. Léger)	0.15
Jeunesse et Haute Politique (Bouvier)	0.15
Pour que vive la Nouvelle France (Vanier)	0.05
L'Immoralité de la Conscription (Hugo)	0.40
Québec et les mouvements minirotaires français (C.-E. Couture)	0.05
La Querelle du Bilinguisme (L'Action Nationale)	0.10

L'ACTION NATIONALE

986 est, rue RACHEL

CH. 5253

TOUJOURS

- les plus récents modèles
- les plus nouveaux tissus

CHEZ LES TAILLEURS

J O L Y

251 est, rue STE-CATHERINE,
Montréal. HArbour 1171

L'oeuvre essentielle de notre littérature

Peu d'oeuvres, chez nous, peuvent prétendre à l'importance de celle que le chanoine Lionel Groulx vient de terminer. A la fois comme contribution à l'Histoire et comme geste de portée nationale, l'Histoire du Canada Français marque une étape. Certes, nous avons déjà des Histoires du Canada : il nous manquait encore une véritable Histoire du Canada français. Qui mieux que le chanoine Groulx pouvait nous la donner ? Histoire authentique et objective, et en même temps constamment soutenue par un amour fervent de la patrie franco-canadienne.

Voici une oeuvre qui est absolument indispensable dans tout foyer canadien-français. Son dernier volume vient de paraître, portant sur la période de 1848 à nos jours. C'est un magnifique ensemble de quatre tomes, d'environ trois cent pages chacun, que chacun voudra non seulement lire mais conserver. La parution du dernier tome constitue une occasion idéale, pour ceux qui n'auraient pas déjà acquis les trois premiers, de le faire.



L'ACTION NATIONALE

986, est, rue RACHEL
MONTREAL

Aux abonnés, aux lecteurs, aux amis de l'Action Nationale

- Voulez-vous que "l'Action Nationale" continue à se maintenir librement, sans inquiétude pécunière, d'une manière permanente?
- Voulez-vous qu'elle rayonne toujours davantage? Pour ce, nous avons besoin IMMEDIATEMENT du concours de tous les véritables NATIONALISTES.
- Abonnez-vous immédiatement, faites abonner vos amis ou renouvelez votre abonnement dès maintenant. (Un an: \$3.00, deux ans: \$5.00, abonnement de soutien: \$5.00).
- Payez un abonnement à un parent, à un ami, à une personne qui xerce une influence dans son milieu.
- Annoncez dans votre revue.
- Allongez la liste des "Amis de la Revue" en insérant votre carte d'affaire sous cette rubrique.
- Encouragez notre service de **LIBRAIRIE**.

COUPON D'ABONNEMENT

L'Action Nationale,
986 est, rue Rachel, Montréal.

Abonnez à mes frais les personnes suivantes :

Noms

Adresses

.....
.....
.....
.....

Nom adresse Tél.....

Aide-toi
le ciel
t'aidera

Immeubles à l'épreuve du feu, nouvelles installations électriques, inspection d'aqueducs, puissantes pompes modernes: autant de preuves qu'entrepreneurs, compagnies d'assurance et municipalités s'évertuent de prévenir les incendies. Si les assurés, à leur tour, cherchaient à les imiter! *Ils semblent ignorer que ce sont eux qui fixent le taux de leurs primes.* Qu'ils se donnent donc la main pour faire disparaître, en eux et autour d'eux, les risques d'incendie.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

41 ouest, S.-Jacques - Montréal 1 - HA. 3291

La Sauvegarde

●

ACTIF : \$23,500,000.

ASSURANCES EN VIGUEUR :

\$133,000,000.

protégeant
89,000 assurés

●

Il n'y a pas longtemps encore, beaucoup de nos compatriotes étaient sous l'impression que pour réussir dans le domaine d'assurance sur la vie il fallait porter un nom étranger. Nous manquions de confiance en nous-mêmes.

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.